



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

S'OUVRIR AU MONDE

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

Canada

-
- Mission : Nous nous proposons de diriger et de faciliter l'élaboration des normes nationales et internationales et des services d'accréditation et leur recours, pour parvenir à améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

Vision : Être reconnu par les Canadiens et les membres de la communauté internationale comme étant l'organisme responsable de diriger le Système national de normes volontaire du Canada.

○ **Pour nous joindre**

Adresse : Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : 613-238-3222

Télécopieur : 613-569-7808

Courriel : info@scc.ca

Site Web : www.ccn.ca

ISBN 0-920360-56-4

Ottawa, juin 2006



Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable

Situer les normes dans leur contexte

Vous êtes-vous déjà demandé ce qui vous permet d'utiliser votre carte bancaire pour retirer de l'argent d'un guichet automatique partout dans le monde ou d'acheter un disque compact avec la certitude qu'il fonctionnera chez vous ou dans votre voiture?

Les cartes bancaires et les disques compacts sont normalisés, tout comme les nombreux produits, systèmes et services sur lesquels nous comptons dans notre vie quotidienne.

En plus de contribuer à garantir que les objets conçus pour fonctionner ensemble le sont effectivement, les normes fixent également des exigences en matière de sécurité, de qualité, de rentabilité et de protection de l'environnement.

La plupart des normes sont volontaires; aussi les entreprises n'ont-elles pas l'obligation légale de les suivre, mais beaucoup le font car les normes sont économiquement sensées. Certaines – en particulier celles relatives à la santé et à la sécurité –, peuvent être rendues obligatoires par des lois ou des règlements. Il est, par exemple, illégal de vendre et d'installer des produits électriques qui ne sont pas conformes aux normes de sécurité établies.

Quoique les normes et les activités liées à la vérification de leur respect – connues sous le nom d'évaluation de la conformité –, puissent paraître compliquées, elles jouent un rôle à la fois simple et important dans l'amélioration de la vie de tous les jours des Canadiens.

Qu'est-ce qu'une norme exactement? C'est, en termes très simples, un ensemble convenu de critères ou de règles au regard desquels des choses sont mesurées et comparées. Il existe des millions de normes – formelles et informelles – qui contribuent à mettre de l'ordre dans nos vies.

Alors que la définition d'une norme est large, la plupart des discussions qui ont lieu au sein du gouvernement ou des entreprises à cet égard portent sur un type particulier de norme, à savoir un document qui est élaboré par un comité d'experts et qui énonce des lignes directrices concernant la qualité et la sécurité d'un produit, d'un service ou d'un système.

La normalisation est le processus qui consiste à élaborer une norme, à la mettre en œuvre et à vérifier si elle est bien utilisée.

Ce processus serait impossible sans la coopération des particuliers et des organisations. En plus de mettre en valeur les normes et la normalisation et de coordonner l'élaboration des normes, le Conseil canadien des normes accrédite au Canada tant les organismes qui élaborent les normes que les organismes tiers qui fournissent des services d'évaluation de la conformité.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN) – SURVOL DE L'ANNÉE 2005-2006

22 avril	Le ministre de l'Industrie, David Emerson, annonce le renouvellement, pour trois ans, du mandat de directeur général du CCN confié à Peter Clark.
27 avril	Le Directeur général, Peter Clark, prononce devant la European Organisation for Quality, à Antalya, en Turquie, un discours sur le rôle des normes dans le système des soins de santé du Canada.
24-26 mai	Le CCN accueille à Toronto la réunion plénière et l'atelier du Comité pour la politique en matière de consommation de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).
4-10 juillet	La Directrice du Commerce et des affaires intergouvernementales, Elva Nilsen, est élue à la présidence de la Pacific Accreditation Cooperation pour un mandat de trois ans.
7 juillet	Le CCN signe un accord de coopération avec la Standardization Administration of China.
10 août	Le CCN signe avec l'Ontario Medical Association un accord en vue de l'établissement d'un programme commun d'accréditation des laboratoires médicaux.
22 août	Le Directeur général, Peter Clark, prononce un discours sur le thème : « La responsabilité sociale des entreprises, la qualité et les normes : Une combinaison gagnante pour le XXI ^e siècle », à Winnipeg, au cours du X ^e Congrès mondial sur la qualité.
19-23 septembre	Le Canada est élu au Conseil de direction de l'ISO au cours de son Assemblée générale, à Singapour. Le Président du CCN, Hugh Krentz, y représentera le Canada pendant toute la durée de son mandat de trois ans.
14 octobre	Le CCN souligne son 35 ^e anniversaire et la Journée mondiale de la normalisation par la tenue à Ottawa d'une manifestation spéciale.
17-21 octobre	Ed Tymofichuk, président d'un comité consultatif du CCN, est élu pour représenter le Canada au Bureau de gestion de la normalisation de la Commission électrotechnique internationale (CEI).
16 novembre	Le ministre de l'Industrie, David Emerson, annonce le renouvellement, pour trois ans, du mandat de président du CCN confié à Hugh Krentz.
22-23 novembre	Le CCN accueille à Ottawa le deuxième Forum du leadership canadien.
15 décembre	Le CCN signe avec le Bureau de normalisation de Trinité-et-Tobago une entente d'hébergement en vue de la mise en place d'un service <i>Export Alerte!</i>
22 février (2006)	Le CCN annonce l'adoption d'une nouvelle politique relative aux établissements d'enseignement, qui rend les normes ISO et CEI accessibles, à titre gracieux, en vue de leur utilisation dans les cours universitaires et collégiaux pertinents.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du Président	4
Mot du Directeur général	5
Profil de la société	7
Régie de la société	12
Cadre et contexte d'exploitation	14
Rendement au regard des objectifs	18
• 1 ^{er} but – Établir des partenariats et encourager la normalisation au Canada	18
• 2 ^e but – Améliorer l'efficacité et la durabilité	20
• 3 ^e but – Renforcer l'infrastructure de normalisation du Canada	24
• 4 ^e but – Faire les contacts à l'échelle mondiale	27
Rapport de gestion	30
États financiers	35

TABLEAUX ET DIAGRAMMES

États financiers – Les grandes lignes	6
Structure du CCN, Conseil et comités compris	10
Accueil des pays du monde	17
Notoriété de la marque	19
Résultats financiers nets	20
Recouvrement des coûts	21
Formation du personnel	21
Service à la clientèle	22
Satisfaction de la clientèle	23
Nombre de clients accrédités	25
Participation des organismes de réglementation	26
Recours aux normes internationales au Canada	28
Influence du Canada sur l'élaboration des normes internationales	29



Mot du Président

Hugh A. Krentz

Voilà plus de trente-cinq ans que le Conseil canadien des normes établi au Canada et dans le monde des contacts avec les particuliers et les organismes pour promouvoir et soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'harmonisation des normes.

À titre de responsable du Système national de normes et de représentant du Canada dans les activités de normalisation à l'échelle mondiale, nous, du Conseil canadien des normes, avons bâti un solide réseau de partenariats qui renforce la santé et la sécurité des consommateurs et qui contribue à la prospérité de l'industrie et des entreprises canadiennes dans un marché mondial de plus en plus compétitif.

Bien des choses ont changé depuis que nous avons commencé à forger ces relations. Alors qu'à une époque, les normes portaient principalement sur la sécurité et étaient considérées comme étant du domaine presque exclusif des ingénieurs, leur rôle ne se borne désormais plus à la spécification des produits : il s'est élargi à tous les types de produits, de systèmes et de services ainsi qu'à des concepts tels que la qualité, le management environnemental et la responsabilité sociale.

Ce qui est encore plus remarquable, c'est le potentiel pour la normalisation de relever les défis auxquels fait face le Canada, notamment la prestation des soins de santé, le changement climatique, les sources d'énergie de remplacement et la capacité d'intervention en cas d'urgence.

Ces priorités en tête, le Conseil canadien des normes a décidé de diriger son attention vers trois principaux groupes d'intéressés canadiens – les entreprises et l'industrie, le gouvernement et les consommateurs –, des groupes qui pourraient non seulement bénéficier de la croissance et de la durabilité de notre infrastructure nationale de normalisation mais aussi y contribuer.

Nous avons, dans le courant de l'année, montré la diversité et l'adaptabilité de la normalisation volontaire par le biais de nos contributions à un certain nombre d'importants projets nationaux. Dans le domaine des soins de santé, nous avons cherché à établir des partenariats avec divers organismes, notamment un groupe de travail qui élabore des normes sur l'interopérabilité des systèmes de dossiers de santé électroniques du Canada. Le personnel et les intéressés ont aussi collaboré avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ses initiatives sur la réglementation intelligente, de l'élaboration d'un accord nord-américain pour la sécurité et la prospérité, ainsi que du renforcement de la capacité du Canada de commercer avec de nouveaux marchés.

Si le Conseil canadien des normes a pu, ces dernières années, mettre au premier plan les priorités nationales avec une si grande assurance, c'est en partie en raison de la solide réputation que s'est acquise le Canada comme chef de file des activités de normalisation à l'échelle internationale. Or, nous reconnaissons qu'il est essentiel, dans un marché de plus en plus mondialisé, de maintenir cette position pour affermir le Système national de normes et la compétitivité du Canada.

En plus d'avoir entamé les préparatifs pour la tenue de l'Assemblée générale 2006 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui aura lieu en septembre à Ottawa, nous avons eu le plaisir d'être élus au Conseil de direction de cette dernière. Choisi pour représenter le Canada au sein de ce groupe au cours des deux prochaines années, je me réjouis à l'idée de pouvoir contribuer à imprimer une orientation aux activités internationales de normalisation.

De même, notre élection au Bureau de gestion de la normalisation de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et la nomination de Jacques Régis comme candidat canadien à la présidence de la CEI permettront au Canada de continuer à être bien représenté au sein de ce forum sur les normes.

Le Conseil canadien des normes a en outre participé activement aux travaux de l'International Accreditation Forum et de l'International Laboratory Accreditation Cooperation, où il travaille avec ses partenaires mondiaux dans le but de mieux faire accepter partout dans le monde les résultats d'évaluations de conformité.

La place prépondérante qu'occupe le Canada au sein des organisations internationales témoigne non seulement du respect pour la solidité de notre infrastructure nationale de normalisation et pour notre rôle de premier plan dans l'élaboration de normes aussi connues que les séries ISO 9000 et ISO 14 000, mais aussi de notre volonté de fournir aux nouvelles économies une aide financière et technique afin qu'elles puissent mettre sur pied leur propre infrastructure de normalisation et participer plus efficacement au dialogue mondial sur les normes.

Sans la confiance, on ne saurait bâtir des partenariats solides et durables ici, au Canada, et dans le monde. Alors que de nombreux organismes se démenent pour maintenir la confiance de leurs intéressés, le Conseil canadien des normes fait preuve de transparence et de responsabilité envers les Canadiens.

Au cours de la dernière année, notre instance dirigeante, appelée Conseil, a donné une orientation stratégique au personnel et veillé à ce que l'organisme ne perde pas de vue les buts et objectifs qu'il s'est fixés à court et à long terme. Mes collègues membres du Conseil ont, par ailleurs, reconnu qu'il est d'une importance cruciale que le directeur général du Conseil canadien des normes exerce un leadership affirmé. Aussi nous sommes-nous réjouis de voir que le gouvernement a accepté notre recommandation de renouveler le mandat de Peter Clark pour trois autres années. Nous sommes convaincus que sa direction permettra à notre organisme de poursuivre sur sa lancée.

En ce qui me concerne, je suis heureux d'avoir été nommé président pour un nouveau mandat et surtout de pouvoir continuer à travailler avec le personnel et les intéressés en vue de réaliser les buts fixés dans notre plan d'entreprise et dans la Stratégie canadienne de normalisation. Alors que nous nous efforcerons, l'an prochain et les années suivantes, d'atteindre ces buts, le leadership et le rayonnement doivent être ancrés dans l'esprit de tous ceux et celles qui, par le biais de la normalisation, travaillent ensemble pour faire du Canada un endroit encore meilleur où vivre et travailler.



Mot du Directeur général Peter Clark

La préparation de notre rapport annuel au Parlement est le moment propice pour nous, du Conseil canadien des normes, de nous pencher sur nos réalisations. C'est aussi une occasion de prendre du recul par rapport à nos tâches quotidiennes, pour évaluer comment nos activités et nos accomplissements contribuent collectivement à faire du Canada un pays plus sûr et plus prospère.

La plupart des travaux liés aux normes qui sont entrepris par les Canadiens sont de nature hautement spécialisée et technique. Or, ce sont les gens qui sont au cœur de ces efforts, des gens qui, par le biais de la collaboration et du consensus, travaillent en vue d'un but commun. Tandis que j'entame un troisième mandat de directeur général, je m'estime privilégié de pouvoir travailler avec ces personnes, plus précisément les quelque 90 employés dévoués du Conseil canadien des normes et les membres compétents de son Conseil et de ses comités consultatifs.

Au cours de l'année 2005-2006, nous avons concentré nos efforts sur des activités de rayonnement dans le but de sensibiliser davantage les entreprises et l'industrie, les gouvernements et les organismes de défense des consommateurs du Canada au rôle de la normalisation et de hausser le niveau de connaissance qu'ils en ont. Ces efforts reflétaient notre volonté d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés et de travailler avec nos partenaires du Système national de normes afin de réaliser les objectifs établis dans la Stratégie canadienne de normalisation.

Reconnaissant que l'une des clés de l'établissement de nouveaux partenariats est notre capacité d'expliquer de façon claire et précise l'importance et les avantages des normes, le Conseil canadien des normes s'est employé à concevoir un certain nombre d'outils, dont une proposition de valeur, pour aider les membres du personnel, du Conseil et de ses comités ainsi que ses partenaires à livrer des messages ciblés sur la valeur de la normalisation.

Bien que ces activités aient été positives dans l'ensemble, elles ont aussi fait ressortir un défi de taille : l'absence de recherches canadiennes sur la valeur économique et sociale de la normalisation. Comme les renseignements découlant de telles recherches sont, à notre avis, essentiels pour maintenir à long terme les niveaux de participation aux activités de normalisation et le soutien financier dont elles bénéficient, nous envisageons la possibilité de créer, au Canada, un centre de recherches sur les normes et d'accroître le volume de l'information ayant trait aux normes dans les programmes d'enseignement postsecondaire. Dans un premier temps, nous avons commencé en 2005-2006 à offrir aux étudiants des universités et des collèges un accès gratuit en ligne aux normes internationales.

Durant l'année, le personnel du Conseil canadien des normes et les intéressés ont participé activement à une grande diversité de réunions, de colloques, de salons professionnels et d'ateliers, au cours desquels ils ont pu mieux faire comprendre aux participants la nature de notre travail et les avantages liés à la normalisation.

La série de forums canadiens sur la normalisation à l'intention des fonctionnaires provinciaux et territoriaux est un exemple d'une approche fructueuse pour établir des partenariats. Tenus à Edmonton, à Saskatoon, à Toronto, à Halifax, à Québec et à Iqaluit, ces forums ont donné aux participants l'occasion de découvrir le Conseil canadien des normes et d'examiner le rôle des normes dans la création de solutions réglementaires à diverses questions allant de la salubrité des aliments et du développement durable, aux énergies de remplacement.

L'apport du Conseil canadien des normes aux initiatives du gouvernement du Canada liées à la Réglementation intelligente a également suscité l'intérêt des participants aux forums. Tout au long de l'année, nous avons continué à participer aux consultations sur la réforme réglementaire et à mettre en évidence le recours à la normalisation comme solution de rechange ou complémentaire, à la fois efficace et économique, au processus de réglementation traditionnel.

S'inspirant du thème international « Des normes pour un monde plus sûr », nous avons invité des partenaires de longue date du Système national de normes ainsi que de nouveaux venus à une manifestation organisée en octobre pour célébrer la Journée mondiale de la normalisation.

La question de la santé et de la sécurité des consommateurs était au cœur d'une autre activité dont s'est fait l'hôte le Conseil canadien des normes durant l'année. Nous étions fiers d'accueillir, en mai à Toronto, 150 délégués venus des quatre coins du monde pour participer à l'assemblée plénière et à l'atelier du Comité ISO pour la politique en matière de consommation. Les participants ont pu y examiner l'évolution du rôle des normes dans la protection des consommateurs contre divers risques, qu'il s'agisse de la sécurité des produits ou de la sécurité mondiale.

Cette réunion a permis de mettre en évidence non seulement le rôle de premier plan que le Canada continue de jouer dans les activités de normalisation internationale, mais aussi notre volonté d'aider les pays en développement à accroître leur capacité dans le domaine de la normalisation. Nous avons, d'ailleurs, parrainé la participation de 16 délégués de pays en développement à l'assemblée et à l'atelier, ainsi qu'à une séance de formation spéciale.

Ces dernières années, le Conseil canadien des normes a beaucoup travaillé avec les pays à marché émergent d'Amérique latine. Tout en continuant à établir des liens dans cette région, y compris par le biais d'un nouveau projet cofinancé par l'Agence canadienne de développement international pour appuyer le système de normalisation du Costa Rica, il a reconnu l'importance de renforcer les liens avec le marché à croissance rapide qu'est celui de la Chine : il a signé, en juillet, un accord de coopération avec la Standardization Administration of China.

Appuyer les Canadiens qui participent à l'élaboration des normes internationales est demeuré cette année encore une priorité. Nous avons organisé le deuxième Forum du leadership canadien à l'intention des titulaires des fonctions de direction au sein des comités d'élaboration de normes. C'était une occasion pour ces derniers d'obtenir de précieux commentaires sur leurs réalisations et défis, d'engager le dialogue sur les orientations futures, d'établir des réseaux et d'échanger des pratiques exemplaires.

Nous avons continué, au cours de l'année, à déployer des efforts pour offrir les meilleurs programmes d'accréditation possibles face à une concurrence croissante de la part d'organismes étrangers et canadiens. Nous nous sommes attachés, plus précisément, à saisir les occasions d'établir des partenariats et d'élargir nos programmes dans des domaines qui comptent une clientèle nombreuse et où le bien-être social et économique des Canadiens est susceptible d'être amélioré.

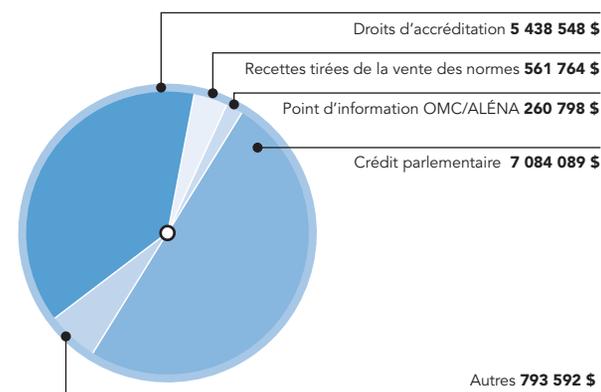
L'accord que nous avons conclu avec l'Ontario Medical Association sur l'accréditation des laboratoires médicaux en est un exemple. Le nouveau programme, qui développera la confiance des Ontariens dans les résultats d'analyses médicales, devrait donner lieu à près de 300 nouvelles accréditations.

Les nouvelles normes internationales sur la vérification des gaz à effet de serre et les systèmes de gestion de la salubrité des aliments nous ont permis de repérer des possibilités d'agrandir le champ de nos programmes d'accréditation pour y intégrer deux nouveaux domaines, à savoir le changement climatique et la salubrité des aliments.

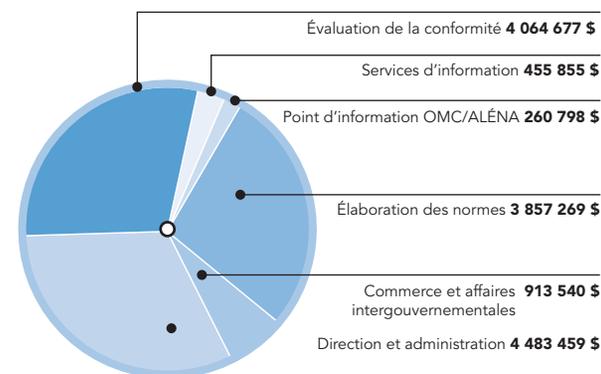
Alors que nous envisageons l'année à venir avec enthousiasme, nous nous attendons à devoir relever beaucoup de nouveaux défis. Heureusement, notre organisme s'est doté d'un plan solide et peut compter sur un personnel et des intéressés dévoués, qui sont prêts à transformer ces défis en possibilités de partenariat, de collaboration et de croissance.

ÉTATS FINANCIERS – LES GRANDES LIGNES

Recettes *



Dépenses



* Dans les états financiers, les recettes sont désignées par le terme « produits » conformément aux normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Profil de la société

Société d'État fédérale commerciale, le Conseil canadien des normes (CCN) gère le Système national de normes du Canada.

Le CCN assume diverses fonctions visant à assurer l'efficacité et le fonctionnement coordonné de la normalisation au Canada. Il représente en outre les intérêts du pays pour les questions liées aux normes tant à l'étranger qu'au sein des forums internationaux.

Sa mission

Le Conseil canadien des normes est investi, en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, la loi qui le régit, de la mission suivante :

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Paragraphe 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*, S.R.C. 1970, ch. 41 (1^{er} suppl.), modifiée en 1996, ch. 24

Son parcours

En 1964, le gouvernement fédéral procédait à un examen complet des activités de normalisation du Canada. Cette étude a révélé l'existence d'un certain nombre de carences dans la façon dont le pays considérait la normalisation en termes de coordination, de planification à long terme, de soutien apporté par l'industrie et le gouvernement et de participation du Canada aux activités internationales de normalisation et d'évaluation de la conformité. La réaction du gouvernement a été de créer le Conseil canadien des normes en adoptant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui recevait en 1970 la sanction royale.

En 1973, le Conseil canadien des normes accréditait quatre organismes d'élaboration de normes, dont trois sont toujours membres actifs du Système national de normes. C'est en 1980 qu'était accrédité le premier organisme de certification, accréditation suivie un an plus tard de celle des deux premiers laboratoires. En 1993, les trois premiers organismes de certification de systèmes de management de la qualité obtenaient leur accréditation, suivis, les années suivantes, des premiers organismes de certification de systèmes de management environnemental, organismes de certification des auditeurs et prestataires de cours de formation des auditeurs.

Le CCN s'est mis à l'ouvrage en s'efforçant de refléter la meilleure image possible du Canada au sein des organismes internationaux de normalisation tels que l'ISO et la CEI. Le Canada occupait en 1972 un siège au sein du Conseil de l'ISO, et voyait en 1988 son premier représentant élu à la présidence de l'organisation.

L'organisme a commencé à s'occuper d'information en 1973, date à laquelle il a publié son premier livret. Après avoir entrepris en 1976 la vente des normes, il créait en 1977 ce qui allait devenir le Service d'information et de recherche.

En 1996, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* faisait l'objet de modifications importantes à la suite d'une vaste consultation du public. Le nombre des membres de l'instance dirigeante de l'organisme passait ainsi de 57 à 15. Il aurait désormais un champ d'activité comprenant l'environnement, les technologies de l'information, les

ressources naturelles et le secteur des services. Les amendements apportés à la Loi l'autorisaient en outre à signer des accords de reconnaissance avec ses homologues étrangers et à conseiller le gouvernement fédéral sur les aspects liés aux normes des accords commerciaux internationaux.

Ces amendements étaient suivis de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation. Dévoilée en mars 2000, cette stratégie constitue un outil de direction et d'orientation sur la façon de recourir aux normes et à l'évaluation de la conformité pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens. Ses recommandations servent de base aux plans et stratégies de l'organisme.

En août 2002, paraissait dans la Gazette du Canada un décret venant grossir la liste des pays dans lesquels le CCN pouvait accréditer des organismes d'évaluation de la conformité, pour y inclure les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Une version actualisée de la Stratégie canadienne de normalisation était publiée en février 2005, à l'issue de vastes consultations menées auprès du Conseil du CCN, de ses comités consultatifs, de la direction et du personnel de l'organisme et des divers intéressés du Système national de normes.

Sa structure

Le Conseil du CCN

Les membres de l'instance dirigeante de l'organisme, appelée Conseil, sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Le Conseil comprend un maximum de 15 membres : un président, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral, un représentant du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires et neuf du secteur privé, parmi lesquels des organismes non gouvernementaux.

Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique de l'organisme, qui assure la réalisation de son mandat, et de celle que devront prendre les questions de régie. Cette responsabilité comprend l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et des organismes d'évaluation de la conformité, l'approbation des normes proposées comme Normes nationales du Canada, l'adoption de politiques régissant les programmes et services du CCN et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil travaille également en étroite collaboration avec le directeur général et la direction à l'élaboration des plans et stratégies qui s'y rattachent.

SES COMITÉS

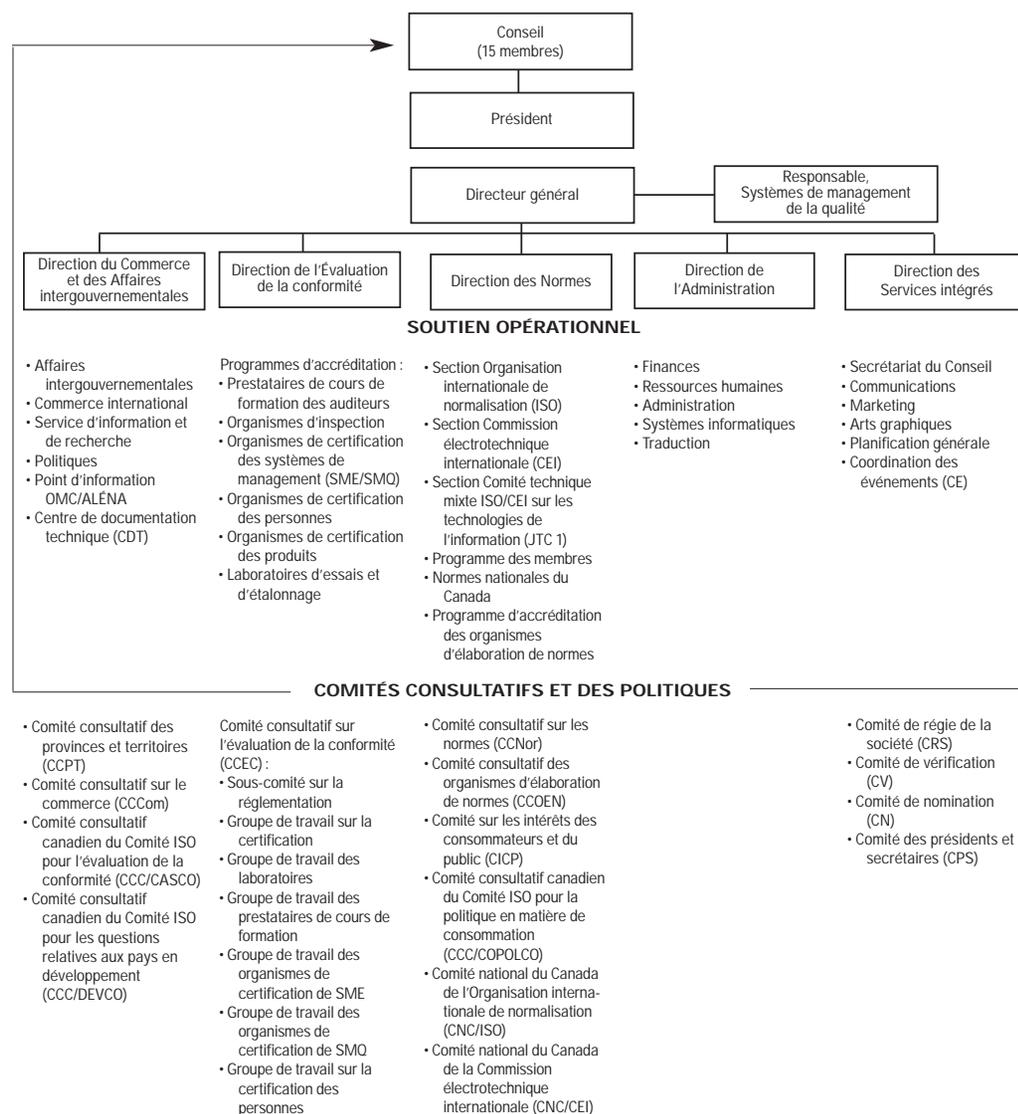
Comité	Rôle	Fonctions	Composition
Comité de régie de la société	S'occuper de la régie du Conseil et de celle de ses comités consultatifs	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les méthodes suivies par le Conseil pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. Soumettre à un examen suivi les lignes directrices régissant les conflits d'intérêts, la structure et les attributions des comités consultatifs du CCN ainsi que le rendement du Conseil et de ses comités. Examiner et approuver les responsabilités, les objectifs et le rendement du directeur général et les responsabilités et objectifs du président. Veiller à ce que l'organisme demeure informé des questions de régie nouvelles qui doivent être considérées par le Conseil. 	(5) membres du Conseil
Comité de vérification	Surveiller la gestion financière du CCN	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'efficacité des contrôles internes et les zones de risque potentiel et présenter des recommandations à cet égard. Conseiller le Conseil sur les audits internes et les examens spéciaux et contrôler les mesures prises par la direction à la suite de l'examen de ces plans et rapports. Examiner les éléments financiers du plan d'entreprise (plan opérationnel quinquennal) et du rapport annuel (états financiers vérifiés), les dépenses annuelles, le budget des immobilisations et les états financiers trimestriels, et faire au Conseil des recommandations à cet égard. 	(5) membres du Conseil, possédant une grande expertise dans le domaine des finances, de la comptabilité et de l'administration des affaires, parmi lesquels deux comptables agréés
Comité de nomination	Assurer une représentation adéquate au sein des Comités consultatifs du CCN	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les mises en candidature des personnes désireuses d'appartenir à un comité consultatif du CCN pour pouvoir faire des recommandations à cet égard 	(3) membres du Conseil, (3) membres du personnel du CCN

SES COMITÉS CONSULTATIFS

Comité	Rôle	Composition
Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC)	<ul style="list-style-type: none"> • Prodiguer des conseils et apporter son soutien dans le cadre des programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité du CCN, notamment pour ce qui a trait aux guides, normes, activités et programmes nationaux, régionaux et internationaux s'y rapportant. 	organismes de réglementation / gouvernement fédéral / industrie / organismes d'évaluation de la conformité
Comité consultatif sur les normes (CCNor)	<ul style="list-style-type: none"> • Jouer le rôle de conseiller en ce qui concerne les questions d'orientation stratégique liées à l'élaboration et à l'harmonisation des normes nationales, régionales et internationales. • Encourager une participation tous azimuts aux activités d'élaboration de normes et le recours généralisé au Système national de normes. • Veiller au bon fonctionnement des programmes d'accréditation des organismes d'élaboration de normes du CCN. 	organismes de réglementation / gouvernement fédéral / industrie / membres du CNC/ISO et du CNC/CEI / représentants des intérêts des consommateurs et du public
Comité consultatif sur le commerce (CCCom)	<ul style="list-style-type: none"> • Prodiguer des conseils d'orientation stratégique et formuler des recommandations sur les questions liées au commerce interprovincial et international, dont les accords commerciaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et celui de l'Organisation mondiale du commerce sur les obstacles techniques au commerce (OMC/OTC). 	organismes d'évaluation de la conformité / gouvernement fédéral / industrie / représentants des intérêts des consommateurs et du public / gouvernements provinciaux et territoriaux
Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les positions de principe du Canada à présenter aux comités de gouvernance de la CEI. • Représenter, à titre de membre, le Canada au sein de la CEI et veiller au bon déroulement des travaux des comités canadiens qui participent aux travaux techniques de la CEI. 	industrie / organismes d'élaboration de normes / gouvernement fédéral / organismes de réglementation de la sécurité-électricité / représentants des intérêts des consommateurs et du public / gouvernements provinciaux et territoriaux
Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)	<ul style="list-style-type: none"> • Prodiguer des conseils et faire des recommandations sur les politiques d'élaboration de normes de l'ISO. • Contribuer aux travaux des comités de gouvernance de l'ISO. • Veiller au bon déroulement des travaux des comités canadiens qui participent aux travaux techniques de l'ISO. 	industrie / organismes d'élaboration de normes / gouvernement fédéral / représentants des intérêts des consommateurs et du public / gouvernements provinciaux et territoriaux
Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les questions intéressant les consommateurs et la société, telles que celles liées à la santé, la sécurité et l'environnement, et établir les positions de principe s'y rapportant. 	consommateurs / organismes de défense de l'environnement / syndicats / milieu de l'enseignement / organismes de santé et de sécurité du travail / organismes d'élaboration de normes / industrie / gouvernement fédéral
Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les questions de normalisation vues sous l'angle des gouvernements provinciaux et territoriaux et faire au Conseil des recommandations sur la politique à mener. • Favoriser la collaboration et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN. • Encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer aux activités du Système national de normes. 	gouvernements provinciaux et territoriaux
Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les questions de normalisation nouvelles sous l'angle des organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN. • Favoriser la collaboration et la communication entre le CCN et les organismes d'élaboration de normes. 	organismes d'élaboration de normes accrédités

Les comités consultatifs sont tels qu'ils permettent au Conseil d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue divers. Afin que leur contribution reflète la diversité des intéressés canadiens, ces comités sont tous tenus de comprendre des représentants issus des différentes régions du pays et de divers milieux professionnels. Deux de ces comités, le CCPT et le CCOEN, ont été établis en vertu de la Loi sur le Conseil canadien des normes, les autres ayant été créés par le Conseil lui-même.

Structure du CCN, Conseil et comités compris



Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2005-2006

Président :

Hugh Krentz

Président-directeur général, Institut canadien de la construction en acier; directeur général, Steel Structures Education Foundation

Hazel Cail

Vice-présidente, Comité consultatif des provinces et territoires
Gestionnaire des relations intergouvernementales, Alberta Economic Development (membre depuis le 1^{er} janvier 2006)

Charles Cipolla

Président, Rockwell Automation Canada Inc.

David Fardy

Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.

Philippe Fontaine

Consultant en normalisation et en certification (membre jusqu'au 31 décembre 2005)

David Fransen

Sous-ministre adjoint, Secteur politique, Industrie Canada (membre jusqu'au 31 décembre 2005)

Jacques Girard

Président, Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes
Directeur de la normalisation et de la certification, Bureau de normalisation du Québec (BNO)

Hans Konow

Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité

Charles LaFlèche

Président-directeur général, Momentum Healthcare

Danielle Laramée

Associée, directrice de la fiscalité, Est du Canada, Ernst & Young

Israel Lyon

Président, Comité consultatif des provinces et territoires
Directeur, Élaboration de programme, Ontario Economic Summit

David MacKinnon

Administrateur, Collège des médecins et chirurgiens et Westpark Healthcare Centre

Suzanne Morin

Avocate principale, Loi et politiques de nature réglementaire, Bell Canada

James Reichert

Vice-président, Recherche et affaires internationales, British Columbia Institute of Technology

Yuen Pau Woo

Président et co-directeur général, Fondation Asie Pacifique du Canada

Son personnel et ses activités

Les stratégies et les politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif de 90 employés.

Le Conseil canadien des normes exerce ses activités dans trois grands domaines, répartis en trois directions, chacune ayant à sa tête un directeur :

- Normes – Directeur : Michel Bourassa
- Évaluation de la conformité – Directeur : Pat Paladino
- Commerce et affaires intergouvernementales – Directrice : Elva Nilsen.

Deux autres directions fournissent à l'organisme des services essentiels :

- Administration – Directeur : Rick Parsons
- Services intégrés – Directrice : Sandra Watson

Normes

Le Conseil canadien des normes accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. Ses programmes d'accréditation s'appuient sur des normes et guides reconnus partout dans le monde.

Les organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent soumettre leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue *la* norme canadienne officielle dans un domaine particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à son origine répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Sur la scène internationale, le Conseil canadien des normes coordonne la participation du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI, deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde, et à celles des organismes de normalisation régionaux. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application des normes internationales. Son travail de coordination de la participation aux activités de l'ISO et de la CEI consiste également à soutenir ceux et celles qui contribuent aux travaux de divers comités liés aux normes.

Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le Conseil canadien des normes accrédite les six types d'organismes d'évaluation de la conformité suivants :

- organismes de certification des produits et des services;
- laboratoires d'essais et d'étalonnage;

- organismes de certification des systèmes de management;
- organismes d'inspection;
- organismes de formation des auditeurs;
- organismes de certification des personnes.

Il appartient également à un certain nombre d'organisations internationales, parmi lesquelles l'International Accreditation Forum et l'International Laboratory Accreditation Cooperation, qui élaborent des ententes ayant pour but d'assurer l'acceptation aux échelles internationale et régionale des résultats d'évaluations de conformité.

Commerce et affaires intergouvernementales

Le Conseil canadien des normes renseigne les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes sectoriels et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. Il encourage les gouvernements et l'industrie à recourir davantage au Système national de normes dans les activités de réglementation et la négociation d'accords commerciaux.

Il met à la disposition des Canadiens une information complète sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Il sert en outre de Point d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA).



Le Conseil du CCN tient des réunions à Ottawa quatre fois par année.

Régie de la société

Une régie solide et efficace a toujours fait partie intégrante des activités du Conseil canadien des normes. L'adhésion à ce principe est garante de la crédibilité du CCN, de sa bonne réputation, ainsi que de la confiance du public à son égard – des attributs qui lui sont nécessaires pour faire connaître et appuyer avec succès la normalisation au Canada et maintenir son rôle de chef de file à l'échelle internationale.

Tout au long de l'année 2005-2006, les membres du Conseil ont participé activement à l'établissement de l'orientation stratégique du CCN, non seulement pour que les programmes de l'organisme répondent aux besoins des clients et de l'industrie canadienne et qu'ils leur offrent une valeur ajoutée, mais aussi pour qu'ils demeurent au diapason de la politique publique. La bonne réalisation de la mission du CCN dépend du recours à des méthodes de gestion bien établies.

Composition du Conseil et nomination des membres

La compétence, la constance et la crédibilité des dirigeants du Conseil et de la haute direction sont indispensables pour permettre au CCN de continuer à remplir sa mission et de mettre en œuvre l'orientation stratégique qui a été établie. Pour ces raisons, le Conseil du CCN a fait de la planification de la relève une priorité.

Grâce à l'expérience acquise par le CCN des pratiques d'ouverture et de transparence adoptées par le gouvernement pour les nominations aux conseils d'administration des sociétés d'État, le Conseil a pu jouer un rôle proactif dans le processus de recrutement, de nomination et la sélection de ses nouveaux membres. Ce processus comporte le recours à un profil de compétences pour déterminer les caractéristiques recherchées chez les membres du Conseil et pour choisir les candidats qualifiés qui correspondent le mieux à ce profil. Les rôles et les responsabilités du président du Conseil, des membres et du directeur général y sont aussi clairement établis.

La composition du Conseil est demeurée relativement stable au cours de l'année, compte tenu du départ de deux membres et de la nomination d'un nouveau membre. Le Conseil a

participé activement aux efforts réalisés pour assurer la continuité du leadership du CCN, travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement pour obtenir le renouvellement du mandat de président de Hugh Krentz. Au cours de l'année à venir, le mandat de plusieurs membres expirera et il faudra pourvoir deux postes vacants.

Durant l'année, les membres du Conseil ont constamment fait preuve d'un haut niveau d'engagement envers l'organisme. En plus du rôle qui est le leur au sein du Conseil, ils ont assumé diverses fonctions au sein de ses comités permanents, comités consultatifs et groupes de travail.

Gestion du risque et audits internes

C'est par l'intermédiaire des Comités de régie de la société et de vérification du Conseil que les résultats des audits internes – un élément important de la gestion du risque du CCN – sont présentés et contrôlés.

Le CCN possède, depuis des années, un cadre de vérification bien établi ainsi qu'un mécanisme de suivi des mesures correctives et des recommandations découlant des audits. La fréquence et la diversité de ces audits sont telles qu'elles garantissent un examen approfondi des différentes facettes de l'organisme.

Le Comité de vérification a demandé qu'un document officiel sur le profil de risque soit préparé au cours de 2006-2007. À cette fin, le CCN concevra, pour l'utiliser, un cadre de gestion intégrée des risques. Le Conseil a également revu la documentation du système qualité qui établit le système de délimitation des pouvoirs et reddition de comptes relatif aux décisions prises par le Conseil, par les comités de vérification et de régie, ainsi que par les comités consultatifs.

Évaluation du rendement

Lorsqu'il est question de régie, le Conseil place la barre très haut : il a élaboré dans ce domaine, au cours de l'année, une série d'indices de référence en se basant principalement

sur deux documents produits par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, intitulés *La régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques – Lignes directrices* et *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada*. Dans ce dernier sont mises en évidence 31 mesures susceptibles d'améliorer la régie des sociétés d'État. Pour établir ses indices de référence, le CCN a également examiné les pratiques d'autres sociétés d'État et pris en considération les résultats de l'Examen spécial réalisé en mai 2004 par le Bureau du vérificateur général du Canada. Si l'on compare son rendement aux indices de référence reconnus en matière de régie, le CCN a un bon dossier.

Divulgence d'informations et transparence

De l'avis du CCN, une bonne régie passe nécessairement par des pratiques de divulgation et des contrôles financiers efficaces et transparents. Il est, d'ailleurs, l'un des rares organismes à avoir publié les résultats de son Examen spécial de 2004. Devant les pratiques de divulgation accrue adoptées à l'échelle du gouvernement, le CCN a continué à faire preuve d'initiative en rendant accessibles au public, à travers son site Web, les renseignements concernant les dépenses associées aux déplacements, à l'accueil et autres engagées par son président et son directeur général. Cette information est en outre systématiquement transmise au Comité de vérification.

Examen des pratiques commerciales

Conformément à la recommandation de spécialistes en la matière, le Conseil a approuvé, au cours de l'année 2005-2006, des changements dans la façon dont le CCN traite les demandes d'accréditation, tout en veillant continuellement à l'intégrité du système. Au moment d'évaluer ces changements, le Conseil a su concilier le besoin de disposer, d'un côté, d'un processus rationalisé et sensible aux besoins des clients et, de l'autre, d'un système d'accréditation rigoureux et transparent.

Pratiques d'ouverture

Afin que les programmes et les services du CCN demeurent pertinents pour les groupes clés, le Conseil a, dans le cadre de son analyse de l'environnement, dressé la liste des avantages qu'il y a à nouer des relations plus étroites avec les principaux décideurs de l'industrie et du gouvernement. Il a constaté que l'établissement de contacts avec ces décideurs était essentiel pour que la vision stratégique de l'organisme corresponde aux besoins des intéressés et qu'elle en tienne compte.

La prise de contacts directs avec les décideurs n'a pas été inutile : le Conseil a profité d'une série d'entrevues menées auprès de ces groupes non seulement pour mieux saisir leurs besoins, mais aussi pour jeter les bases d'une collaboration et d'un partenariat futurs.

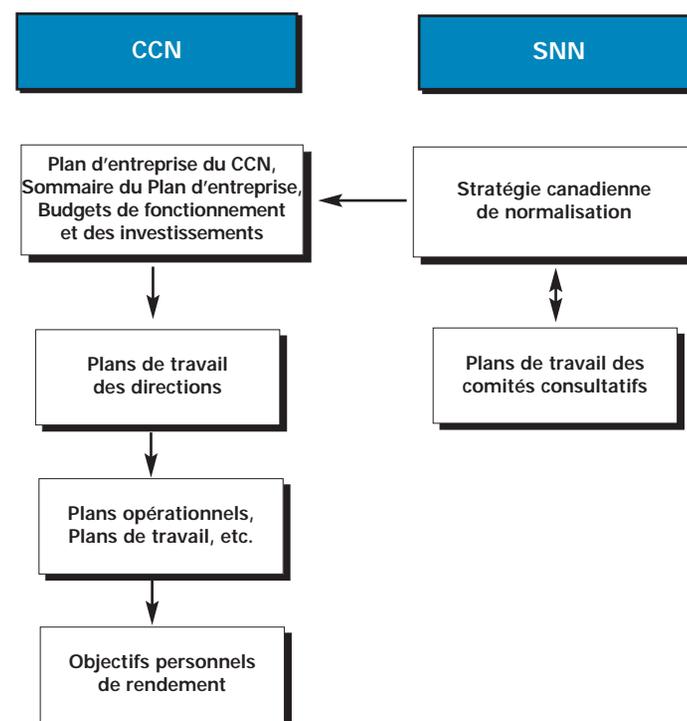
Planification stratégique

Le CCN tire son orientation et ses objectifs stratégiques de la loi qui le régit.

La Stratégie canadienne de normalisation fixe une orientation sur une utilisation de la normalisation qui permette de faire avancer le bien-être économique et social du Canada. Avec les personnes et organismes qui composent le Système national de normes (SNN), le Conseil canadien des normes cherche à atteindre les buts et objectifs fixés dans cette stratégie.

Le plan d'entreprise énonce les buts, objectifs et activités prévus pour les programmes et services du CCN. Avec la Stratégie canadienne de normalisation, le plan d'entreprise constitue une excellente série de priorités. Les buts et objectifs sont établis de sorte qu'ils soient réalisables, pertinents et axés sur les intéressés.

Dans le diagramme ci-dessous est présenté le rapport entre le plan d'entreprise du CCN et la Stratégie canadienne de normalisation.



Cadre et contexte d'exploitation

Par le biais de ses programmes et services et à titre de coordonnateur du Système national de normes, le Conseil canadien des normes établit chaque jour le contact avec des gens et des organismes du Canada et de partout dans le monde. Il est, en conséquence, influencé et marqué par divers facteurs sociaux, économiques et politiques.

Rayonnement national

Le rôle de la normalisation évolue toujours de pair avec les changements qui s'opèrent dans l'économie canadienne ainsi que dans les exigences de sa population. Une coopération accrue avec les entreprises et l'industrie, le gouvernement et les organismes de défense des consommateurs est indispensable à la durabilité et à la croissance de l'infrastructure de normalisation du Canada.

• Connaissance et sensibilisation

Si les Canadiens ont une connaissance générale des normes et de leur importance dans la société, leur compréhension du fonctionnement du système sous-jacent est cependant limitée. Tant que les normes semblent remplir leurs fonctions, le public est ambivalent quant à la façon dont elles fonctionnent. En revanche, si les normes retiennent son attention, c'est parce qu'il se produit habituellement un incident qui révèle le besoin d'une nouvelle norme ou qui fait craindre que les normes en vigueur n'en font pas assez pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Compte tenu de ces facteurs, le CCN s'efforce d'établir le contact avec les intéressés qui peuvent exercer l'influence la plus directe sur la normalisation et en retirer des avantages. Il cherche en particulier à nouer des relations plus étroites avec les entreprises et l'industrie, le gouvernement et les organismes de défense des consommateurs.

Pour attirer de nouveaux partenaires, il est indispensable que le CCN soit en mesure de mettre clairement en évidence les avantages non seulement de l'utilisation des normes, mais aussi de la participation à leur élaboration et à leur mise à jour. La réalisation, d'une part, d'une « proposition sur la valeur de la normalisation » qui fasse ressortir ces avantages

et, d'autre part, de travaux de recherche canadiens qui démontrent concrètement la valeur socioéconomique associée à la normalisation, est nécessaire pour faire participer activement de nouveaux intéressés et retenir les partenaires existants.

Le CCN doit pouvoir compter sur une notoriété solide pour mieux joindre les groupes cibles et répondre à leurs besoins changeants. En se faisant mieux connaître, il risque de générer sur le plan du marketing d'importants bénéfices pour le Système national de normes au complet. Or, il lui incombe de protéger l'intégrité de son identité et de mieux se mettre en évidence. Aussi pour maximiser l'efficacité de ses efforts de promotion, le CCN s'emploiera-t-il à renforcer la notoriété de sa marque.

PARTENAIRES NATIONAUX

Le Conseil canadien des normes travaille en collaboration avec un grand nombre d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux du Canada, parmi lesquels les suivants.

Ministères et organismes gouvernementaux	Organismes non gouvernementaux	Organismes d'élaboration de normes
<ul style="list-style-type: none"> • Agence canadienne d'inspection des aliments • Agence canadienne de développement international • Environnement Canada • Santé Canada • Industrie Canada • Commerce international Canada • Gendarmerie royale du Canada • Conseil national de recherches du Canada • Ministère de l'Environnement de l'Ontario • Transports Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil canadien d'agrément des services de santé • Institut canadien d'information sur la santé • Électro-Fédération Canada • Association canadienne de la technologie de l'information • Ontario Medical Association 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de normalisation du Québec • Office des normes générales du Canada • Association canadienne de normalisation • Underwriters' Laboratories of Canada

Le CCN voit dans la création de liens avec les universités un bon moyen de sensibiliser davantage les universitaires et les étudiants, en particulier dans les domaines où les normes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important.

• Priorités gouvernementales

Les normes et l'évaluation de la conformité sont susceptibles de fournir des outils et des solutions efficaces et transparents pour relever bon nombre des grands défis de l'heure liés à la politique publique du Canada. Le CCN travaille de concert avec le gouvernement du Canada et ses partenaires des secteurs public et privé à la réalisation des priorités dans ce domaine, parmi lesquelles :

- la prestation des soins de santé et les technologies liées à la santé;
- la réforme de la réglementation et l'innovation (la Réglementation intelligente);
- la sécurité publique;
- le renforcement de la capacité du Canada de commercer avec les marchés émergents;
- la gestion de l'environnement et le développement durable;
- la saine gestion des affaires publiques et la responsabilité sociale.

Tout en cherchant à établir des partenariats et des liens dans les domaines où il a déjà constaté la possibilité de le faire, le CCN examinera sa capacité à appuyer les nouvelles priorités du gouvernement au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

PARTENAIRES MONDIAUX

Le Conseil canadien des normes travaille en étroite collaboration avec ses homologues des Amériques, des pays côtiers du Pacifique et d'ailleurs dans le monde. Voici une liste non exhaustive des organismes avec lesquels il a établi des partenariats ou auxquels il appartient.

Élaboration de normes	Évaluation de la conformité
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation internationale de normalisation (ISO) • Commission électrotechnique internationale (CEI) • Pacific Area Standards Congress • Commission panaméricaine des normes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • International Laboratory Accreditation Cooperation • International Accreditation Forum • Système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique – Méthode des Organismes de certification et Méthode de certification intégrale • Méthode de la CEI pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive • Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation • Interamerican Accreditation Cooperation • Comité nord-américain d'étalonnage • Pacific Accreditation Cooperation

• Répondre aux besoins des entreprises et de l'industrie

Les secteurs émergents de l'économie canadienne, tels que les énergies de remplacement, l'agriculture biologique, la vérification des gaz à effet de serre, les nanotechnologies et la biométrie, ne sont que quelques exemples des domaines dans lesquels les normes peuvent contribuer à favoriser le développement et l'intégration de nouveaux produits et services. Sans négliger les possibilités considérables qui existent déjà d'établir de nouveaux partenariats dans ces secteurs avec les entreprises et l'industrie, le CCN continue à appuyer les organismes qui ont toujours entretenu des liens solides avec le système de normes. En



**S'ouvrir aux partenaires
Journée mondiale de la normalisation 2005**

Le 14 octobre 2005, le CCN a célébré son 35^e anniversaire et la Journée mondiale de la normalisation. Pour souligner cette occasion, le personnel et plus d'une centaine d'invités représentant l'industrie, le gouvernement, les consommateurs et le milieu de l'enseignement postsecondaire du Canada, ont pris part à des activités visant à faire ressortir l'importance de la normalisation volontaire et les avantages qui en découlent pour différents intéressés.

L'événement a mis en évidence l'importance du travail du CCN et le dynamisme des relations qu'il a nouées et cultivées ces 35 dernières années à titre de coordonnateur du Système national de normes.

Dans son mot d'ouverture, le Directeur général, Peter Clark, a remercié les partenaires du CCN de leur présence et a réitéré le thème de la Journée mondiale de la normalisation 2005 : « Des normes pour un monde plus sûr ».

« Ces 35 dernières années, le CCN s'est employé à encourager et à soutenir l'élaboration des normes et leur recours pour faire du Canada non seulement un endroit plus accueillant, plus sain et plus sûr où vivre, mais aussi un pays plus prospère », a-t-il dit.

soutenant la participation canadienne à l'élaboration des normes et aux activités connexes d'évaluation de la conformité dans ces domaines, le CCN garantit la viabilité du système et démontre la capacité des normes de contribuer à l'innovation et à la croissance économique du Canada.

• Reconnaître les préoccupations des consommateurs

La participation des organismes de défense des consommateurs et de l'intérêt public garantit la prise en compte au sein du Système national de normes des divers points de vue et des intérêts particuliers des consommateurs canadiens, notamment des enfants, des aînés, des personnes handicapées qui, autrement, n'auraient pas voix au chapitre. Par l'intermédiaire du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public du CCN et grâce à la contribution active du Canada aux travaux du Comité pour la politique en matière de consommation de l'ISO, les consommateurs sont ainsi bien représentés.

Rayonnement international

Bien que le Conseil canadien des normes ait fait de l'établissement de partenariats nationaux une priorité au cours des dernières années, il demeure très important pour lui de voir à ce que le Canada conserve son statut de chef de file et d'innovateur au sein de la communauté internationale de normalisation.

• Convergence des activités de normalisation à l'échelle mondiale

De nos jours, les normes issues de l'adoption ou de l'adaptation des normes internationales représentent la majorité des normes utilisées au Canada et sont de plus en plus reconnues comme un moyen de réduire les obstacles inutiles au commerce.

La participation du Canada à l'élaboration des normes internationales et le soutien qu'il accorde aux systèmes d'accréditation internationaux sont nécessaires à sa compétitivité au sein de l'économie mondiale. Le recours aux normes internationales et à l'accréditation mondiale pour assurer la qualité des produits et des services, quelle qu'en soit l'origine, est devenu partie intégrante du commerce mondial. On s'attend à ce que les partenariats internationaux axés sur les normes deviennent encore plus importants pour l'économie mondiale au cours des années à venir, alors que le Canada et d'autres nations cherchent à consolider des relations commerciales avec de nouveaux géants économiques tels que la Chine.

Le Canada s'est acquis une solide réputation de participant actif et novateur aux activités d'élaboration des normes internationales et des politiques internationales sur l'évaluation de la conformité. Le CCN ne se contente pas de soutenir les Canadiens engagés dans les activités des comités techniques qui élaborent des normes. Il fait en sorte que le Canada prenne part aux importantes décisions stratégiques qui ont une incidence sur la normalisation internationale, et ce, en participant aux travaux des comités de direction et d'élaboration des politiques de l'ISO, de la CEI, de l'International Accreditation Forum et de l'International Laboratory Accreditation Cooperation.



S'ouvrir aux consommateurs

Assemblée plénière et atelier de l'ISO/COPOLCO

Améliorer la santé et la sécurité du public grâce aux normes. C'est sur cette question brûlante que se sont penchés les 150 représentants des consommateurs venus des quatre coins du monde à Toronto, du 22 au 26 mai 2005, pour participer à l'assemblée plénière et à l'atelier du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO).

Accueilli par le CCN, l'événement portait sur le rôle des normes internationales dans le règlement de certaines des questions mondiales les plus pressantes qui préoccupent les consommateurs, parmi lesquelles la sûreté des produits et la sécurité publique.

En plus d'être un membre de longue date et un chef de file au sein du COPOLCO, le Canada est tenu en haute estime dans le milieu de la normalisation internationale pour les efforts qu'il déploie afin d'accroître la participation des pays en développement aux travaux de l'ISO ainsi qu'à ceux d'autres organismes internationaux et régionaux de normalisation et d'évaluation de la conformité.

À la réunion de Toronto, le CCN a parrainé 16 représentants des consommateurs des pays de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes. Ces délégués ont ainsi pu assister à une journée de formation spéciale pour en apprendre davantage sur le COPOLCO et sur le rôle important que peuvent jouer les consommateurs dans les activités de normalisation internationale. Une grande partie des fonds de parrainage recueillis par le CCN pour cet événement a servi à financer la participation de ces délégués.

Le CCN fait également partie de la délégation canadienne du Comité sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce. Il participe à ce titre à la résolution des questions commerciales touchant les normes et les règlements techniques.

• Perspectives régionales de la normalisation mondiale

Le CCN reconnaît l'importance de participer aux travaux des organismes de normalisation qui représentent les intérêts particuliers des Amériques (Commission panaméricaine des normes techniques, InterAmerican Accreditation Cooperation) et de la région de l'Asie-Pacifique (Pacific Area Standards Congress, Pacific Accreditation Cooperation, Asia-Pacific Laboratory Accreditation Cooperation). Grâce à sa situation géographique et à une infrastructure de normalisation bien établie, le Canada a pu jouer un rôle unique au sein de ces organisations, tant comme leader que comme mentor auprès des pays qui ont une moins grande expérience des travaux de normalisation internationale. Parallèlement, le CCN a bâti, avec ses homologues de ces pays, des alliances stratégiques qui se sont avérées favorables à la compétitivité canadienne. Sur le plan stratégique, une participation active aux activités de ces organisations permet de consolider les positions du Canada sur la scène internationale.

• Aider les pays en développement

Le CCN reçoit régulièrement des demandes d'aide liée aux normes de la part de ses pairs des pays en développement et de celle des organisations qui leur fournissent une assistance. Il travaille avec ses homologues du monde entier pour aider ces pays à bâtir leurs systèmes de normes et d'accréditation et à accroître leur capacité à participer aux activités internationales de normalisation. Il a fait preuve d'un leadership considérable dans ce travail, en particulier au sein du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement et, plus récemment, à titre de membre du groupe consultatif du président de ce comité.

ACCUEIL DES PAYS DU MONDE

En 2005-2006 :

Mai 2005	Comité et sous-comités d'études CEI, Mesure et commande dans les processus industriels (CEI/CE 65), à Ottawa
Mai 2005	Comité ISO pour la politique en matière de consommation, à Toronto
Mai 2005	Comité technique ISO sur l'acoustique (ISO/TC 43) et Comité d'études CEI sur l'électroacoustique (CEI/CE 29), à Toronto
Mai 2005	Sous-comité technique ISO, Contraintes de service des bouteilles à gaz (ISO/TC 58/SC 4), à Ottawa
Mai 2005	Comité technique ISO, Management de la qualité et aspects généraux correspondants des dispositifs médicaux (ISO/TC 210), à Toronto
Juin 2005	Comité technique ISO, Vibrations et chocs mécaniques (ISO/TC 108), à Mississauga
Juill. 2005	Sous-comité ISO, Systèmes de transport par conduites (ISO/TC 67/SC 2), à Calgary
Sept. 2005	Comité technique ISO, Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants (ISO/TC 178), à Toronto
Sept. 2005	Comité technique mixte ISO/CEI 1, Sous-comité 22, Langages de programmation, leur environnement et interfaces des logiciels de systèmes (JTC 1/SC 22), à Mont-Tremblant
Sept. 2005	Comité technique ISO, Information géographique/Géomatique (ISO/TC 211), à Montréal
Nov. 2005	Forum du leadership canadien de l'ISO, de la CEI et du JTC 1, à Ottawa
Nov. 2005	Comité technique mixte ISO/CEI sur les technologies de l'information (JTC 1), à Banff

Projets d'accueil d'événements :

Sept. 2006	Assemblée générale de l'ISO, à Ottawa
Nov. 2006	Colloque universitaire sur la normalisation, à Ottawa
Juin 2008	Conférence du Système national de normes, à St. John's

Rendement au regard des objectifs

BUT

1

Établir des partenariats et encourager la normalisation au Canada

« Établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats au sein du Système national de normes et resserrer les liens existants, et ce, afin de mieux faire connaître la valeur et l'importance de l'élaboration et de l'utilisation au Canada des normes et de l'accréditation. »

Faire connaître la valeur de la normalisation

Le CCN a consacré beaucoup de temps et de ressources au cours de 2005-2006 pour mieux faire connaître les avantages associés aux normes et à l'évaluation de la conformité. Ainsi, au cœur des efforts déployés a été l'élaboration d'une « proposition sur la valeur de la normalisation ».

Rédigée par le Groupe de travail Vision de l'avenir du CCN, un groupe dirigé par un membre du Conseil, David McKinnon, et composé de membres de comités consultatifs et du personnel du CCN, cette proposition utilise un langage simple et des exemples réels pris au Canada et ailleurs pour expliquer les avantages de la normalisation aux entreprises et à l'industrie, aux gouvernements et aux organismes de défense des consommateurs. Le CCN s'en est servi tout au long de l'année dans le cadre de conférences, d'événements spéciaux et autres initiatives de promotion et de communication, notamment pour :

- préparer des exposés qui ont été présentés lors des ateliers de la Journée mondiale de la normalisation et du 35^e anniversaire du CCN (voir « S'ouvrir aux partenaires », page 15);
- sensibiliser davantage, au cours des six forums de « Normalisation pancanadienne » qu'il a accueillis, les gouvernements provinciaux et territoriaux à la normalisation et au rôle du CCN dans la coordination des travaux réalisés dans ce domaine à l'échelle du pays (voir « S'ouvrir au gouvernement », page 29);

- élaborer une brochure intitulée *Évaluation de la conformité – Des principes nationaux pour le Canada* qui fait valoir auprès des divers publics cibles les avantages liés à la vérification et à l'accréditation par une tierce partie.

Privilégier la recherche et l'éducation en matière de normes

L'établissement de liens plus étroits avec le milieu de l'enseignement postsecondaire est également considéré comme l'un des éléments importants de la stratégie du CCN pour mieux faire connaître le rôle et la valeur des normes au Canada. Le CCN a réalisé des percées majeures dans ce domaine. Il a par exemple :

- lancé, en collaboration avec IHS Canada, l'ISO et la CEI, un programme visant à donner aux collèges et aux universités un accès en ligne gratuit aux normes internationales (voir « S'ouvrir aux collèges et aux universités », page 19);
- repéré les possibilités de faire participer davantage les universitaires et recommandé la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un centre canadien de recherches sur la normalisation.

Renforcer le Programme des membres du CCN

Axé à la fois sur le recrutement, la formation et la reconnaissance, le Programme des membres du CCN fournit un appui aux Canadiens qui prennent part aux activités d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité. Les membres sont, d'une part, les

particuliers et organismes qui contribuent temps, compétences et argent à la réalisation des travaux de normalisation internationale et, d'autre part, les Canadiens qui participent aux activités des comités consultatifs du CCN.

Voici quelques-unes des activités de soutien que le CCN a assurées par le biais de son Programme des membres :

- il a accueilli le deuxième Forum du leadership canadien, qui a réuni des Canadiens occupant des postes de direction au sein des comités ou des groupes de travail d'élaboration de normes internationales ainsi que les présidents de comités parallèles canadiens, pour discuter des pratiques exemplaires et échanger des renseignements sur un certain nombre de sujets pertinents (voir « S'ouvrir aux membres des comités », page 31);
- il a repéré des occasions d'accroître la réceptivité et l'efficacité du Programme des membres, par exemple celle d'élargir l'éventail des possibilités de formation.

Priorités pour 2006-2007

- Élaborer une stratégie de marque dans le cadre du projet pluriannuel de renouvellement de l'image de marque du CCN.
- Mettre en œuvre un plan de sensibilisation des entreprises, de l'industrie et du gouvernement.
- Terminer l'étude sur la valeur économique de la normalisation au Canada.
- Accueillir un colloque universitaire dans le but de favoriser l'échange de renseignements sur la valeur de la normalisation et de mesurer l'intérêt pour la mise sur pied d'un centre canadien de recherches sur la normalisation.
- Dans le cadre du Programme des membres, se doter de nouvelles ressources et créer de nouveaux ateliers de formation à l'intention des évaluateurs techniques, des secrétaires de comités techniques et des responsables de la réglementation.

INDICATEUR DE RENDEMENT :

Notoriété de la marque

Mieux faire connaître le CCN et ses activités et développer son image de marque. C'est là l'une des quatre priorités qui ont été fixées lors des séances de planification stratégique du personnel et du Conseil.

C'est ainsi que le CCN a entamé, au cours de l'année 2005-2006, la première phase de l'exercice de renouvellement de son image, qui a consisté en un sondage auprès des intéressés externes et en un examen de ses pratiques courantes en matière d'image de marque.

Au total, 39 personnes y ont pris part. Les participants ont été choisis à partir des trois groupes d'intéressés que le CCN considère comme étant ses publics cibles, à savoir les entreprises et l'industrie, les organismes de défense des consommateurs et les gouvernements. Chaque groupe comprenait des personnes issues de différents secteurs ayant déjà travaillé avec le CCN ou n'ayant pas eu auparavant de contact avec lui.

On leur a demandé de s'exprimer sur divers sujets, parmi lesquels :

- le rôle des normes et la perception qu'il ont des avantages de la normalisation;
- le Système national de normes,
- la connaissance des programmes et services du CCN, les aspects qu'ils considèrent comme étant des forces et des faiblesses, la pertinence globale et les qualités organisationnelles souhaitables.

Le CCN a présenté les résultats du sondage et de l'examen à son personnel. Il compte poursuivre au cours de l'année 2006-2007 l'analyse des données de recherche afin de concevoir une stratégie de renouvellement de la marque qui le guidera au cours des prochaines années.

Source : Recherche qualitative réalisée par Strategic Counsel, audit des communications mené par Spencer Francey Peters



S'ouvrir aux collèges et aux universités

Accès en ligne aux normes internationales

Dans le cadre de ses efforts visant à encourager et à appuyer l'apprentissage des normes, le Conseil canadien des normes a commencé, en 2005-2006, à offrir aux universités et aux collèges partout au Canada un accès gratuit aux normes internationales.

« En donnant aux établissements d'enseignement postsecondaire accès à ces documents, le CCN aide les étudiants à mieux comprendre le processus de normalisation et à

mieux en saisir la pertinence dans leurs domaines d'études respectifs », d'expliquer Anne Sharkey, Agente des ressources documentaires du CCN. « La nouvelle politique permettra également au CCN d'atteindre l'objectif qu'il s'est donné de sensibiliser davantage les Canadiens à l'importance de l'élaboration des normes et de l'accréditation au pays. »

L'École de technologie supérieure, membre du réseau de l'Université du Québec, est le premier établissement d'enseignement postsecondaire à avoir présenté une demande d'accès à certaines normes. Depuis janvier 2006, les étudiants de maîtrise en génie logiciel peuvent ainsi consulter les normes relatives à leur programme d'études.

BUT

2

Améliorer l'efficacité et la durabilité

« Améliorer les pratiques et politiques de durabilité et d'efficacité du Système national de normes et du Conseil canadien des normes et en élaborer de nouvelles. »

Déterminer les sources de financement durable

Le Conseil du CCN a constaté qu'il était nécessaire de faire valoir l'importance de la normalisation pour s'assurer un financement durable. Comme nous l'avons indiqué ailleurs dans le présent document, une grande partie des activités du CCN ont consisté au cours de l'année à quantifier les avantages économiques de la normalisation. L'élaboration de la « proposition sur la valeur de la normalisation » marque un pas important dans ce sens. Le CCN a aussi effectué un travail préliminaire en vue de la réalisation d'une étude approfondie des avantages de la normalisation pour le Canada, qui contiendra les renseignements obtenus au cours d'une série d'entrevues menées par les membres du Conseil auprès de chefs de file de l'industrie et de responsables de la politique publique.

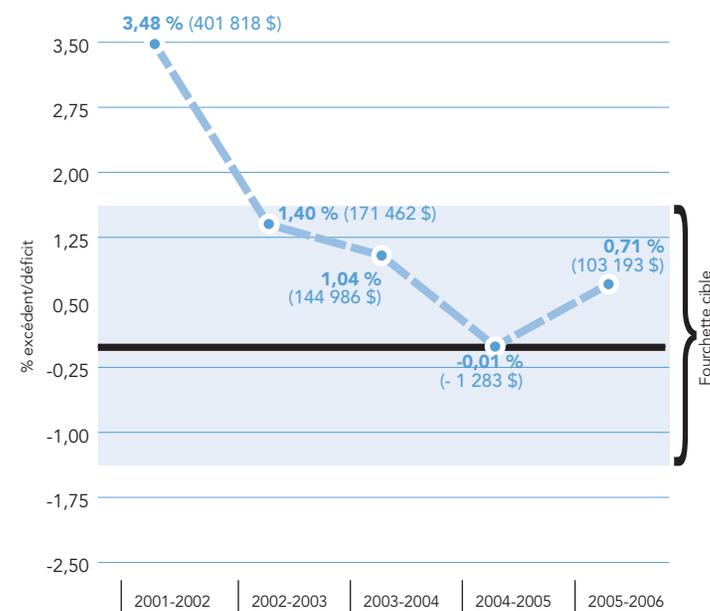
Selon l'information recueillie auprès des intéressés actuels et éventuels, le CCN a appris que, pour plusieurs organisations, les coûts associés à l'élaboration des normes et à l'évaluation de la conformité étaient un facteur déterminant dans la décision de ne pas participer davantage aux travaux de normalisation. Le CCN en a déduit que si on pouvait réduire ces coûts, il serait plus facile de mobiliser un plus grand nombre d'entreprises. Aussi s'est-il penché sur la question de l'admissibilité aux crédits d'impôt des frais liés à la normalisation engagés par les entreprises, notamment le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

Croissance et perfectionnement du personnel

Compte tenu de la nature en perpétuelle évolution et hautement spécialisée des travaux de normalisation, le CCN reconnaît qu'il est important d'offrir en permanence aux employés des possibilités de perfectionnement professionnel par le biais du mentorat.

Poursuivant les efforts déployés pour améliorer les pratiques d'initiation du personnel, il a encouragé les employés engagés au cours de l'année 2005-2006 à participer à l'atelier de formation « À la découverte du CCN », qui est offert dans le cadre de son Programme des membres. La séance donne aux participants un aperçu du CCN, de son rôle de coordonnateur des activités canadiennes de normalisation, ainsi que des programmes et des services qui appuient ce travail.

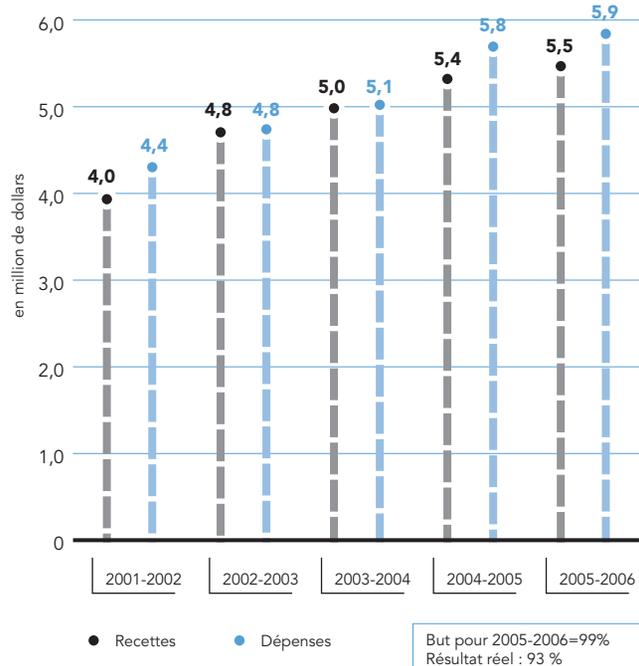
INDICATEUR DE RENDEMENT : Résultats financiers nets



Pour la quatrième année consécutive, les résultats financiers (bénéfice/perte) nets du CCN sont demeurés dans les limites, supérieures et inférieures, de 1,5 % du budget.

Source : Division des finances du CCN

INDICATEUR DE RENDEMENT : Recouvrement des coûts



Année	% du recouvrement des coûts
2001-2002	91,9
2002-2003	99,4
2003-2004	99,5
2004-2005	93,7
2005-2006	93,5

Les programmes d'évaluation de la conformité du CCN n'ont pas atteint le taux de 99 % visé pour le recouvrement des coûts. Le montant des recettes est inférieur aux prévisions en partie en raison de la baisse du nombre d'accréditations. Le manque à gagner a été compensé par l'augmentation des droits d'accréditation. La hausse du nombre d'employés explique en partie le montant légèrement supérieur aux prévisions des dépenses.

Le CCN prévoit que l'accroissement du nombre de clients accrédités (notamment celui des laboratoires médicaux) ramènera les taux globaux de recouvrement des coûts plus près des 99 % prévus pour 2006-2007.

Ce calcul comprend certaines recettes autres que les droits d'accréditation et une partie de certaines charges administratives courantes.

Source : Recettes et dépenses d'accréditation du CCN – Division des finances

INDICATEUR DE RENDEMENT : Formation du personnel

	montant en \$	% du budget salarial
Budget total de formation	93 400	1,78
Dépenses totales en formation	71 765	1,37
% du budget de formation utilisé	76,8	
Nombre moyen de jours de formation par employé	1,6	

Le CCN a presque atteint l'objectif qu'il s'était fixé d'utiliser 1,78 % de son budget salarial total. Au total, il a dépensé les trois quarts des fonds prévus pour la formation.

Source : Division des finances du CCN

Il convient aussi de noter :

- l'élaboration en cours d'un programme de mentorat officiel du CCN, y compris d'exposés généraux et d'ateliers de formation;
- les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel en leadership, en encadrement, en communication et en gestion du rendement offertes au personnel;
- l'amélioration des documents du système de management de la qualité, afin de clarifier à l'intention des nouveaux employés les attentes de leur poste et de faciliter la planification de la relève;
- la tenue d'ateliers de formation communs sur l'évaluation par les pairs des programmes d'accréditation avec des partenaires des États-Unis, de la région de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine.

L'engagement à long terme du personnel a été souligné à l'occasion du 35^e anniversaire du CCN, en octobre 2005 : onze employés ont reçu des attestations pour avoir passé le cap des 5, 10, 15 et 20 ans de service.

Surveiller l'efficacité

Le CCN utilise un certain nombre de mécanismes pour surveiller l'efficacité de ses programmes et services et pour déterminer les aspects à améliorer ainsi que les possibilités d'expansion et de croissance.

Parmi les activités et les progrès réalisés au cours de l'année, mentionnons :

- la création d'un mécanisme d'établissement des priorités devant servir de cadre pour évaluer les activités et en établir la priorité;
- le lancement d'un programme de cueillette et de compilation des données sur les différents types de demandes liées aux normes, qui sont adressées au CCN, afin de lui permettre de mieux comprendre les besoins en information;
- la réalisation de 16 audits de qualité internes. Ces audits ont révélé que le système de management de la qualité du CCN continuait à acquérir de la maturité, par suite de l'amélioration des documents des programmes et de l'établissement de mécanismes de rétroaction du personnel;
- la réalisation de sondages sur la satisfaction de la clientèle (voir résultats, page 23).

Priorités pour 2006-2007

- Terminer les entrevues menées par les membres du Conseil auprès des dirigeants gouvernementaux et industriels canadiens, pour connaître leur perception de la valeur de la normalisation et continuer à améliorer la proposition sur la valeur de la normalisation.
- Intégrer les pratiques de mentorat dans toutes les directions du CCN, à commencer par le recrutement et l'initiation de mentors volontaires.
- Mettre en place le mécanisme d'établissement des priorités du CCN pour les activités de planification opérationnelle en vue d'améliorer le processus de planification stratégique à l'échelle de l'organisation.

INDICATEUR DE RENDEMENT :

Service à la clientèle

Service d'information et de recherche

Lorsqu'il a traité le volume accru des demandes de renseignements reçues en 2005-2006, le CCN a dépassé le but qu'il s'était fixé de « donner une première réponse à toutes les demandes de renseignements dans un délai d'un jour ouvrable, et de leur donner une réponse complète dans les trois jours ouvrables, dans 97 pour cent des cas ».

	2004-2005	2005-2006
Nombre total de demandes	3 793	4 040
% de demandes avec un accusé de réception dans un délai d'un jour ouvrable / traitées complètement dans les 3 jours	97	98

Centre de documentation technique

Le Centre de documentation technique a respecté sa norme de service qui est d'accuser réception des demandes d'utilisation de la propriété intellectuelle de l'ISO et de la CEI dans un délai d'un jour ouvrable. Il a reçu 67 demandes au cours de l'année 2005-2006 et envoyé dans le délai prescrit un accusé de réception dans 98 pour cent des cas.

Source : Base de données sur les demandes de renseignements de la clientèle du CCN



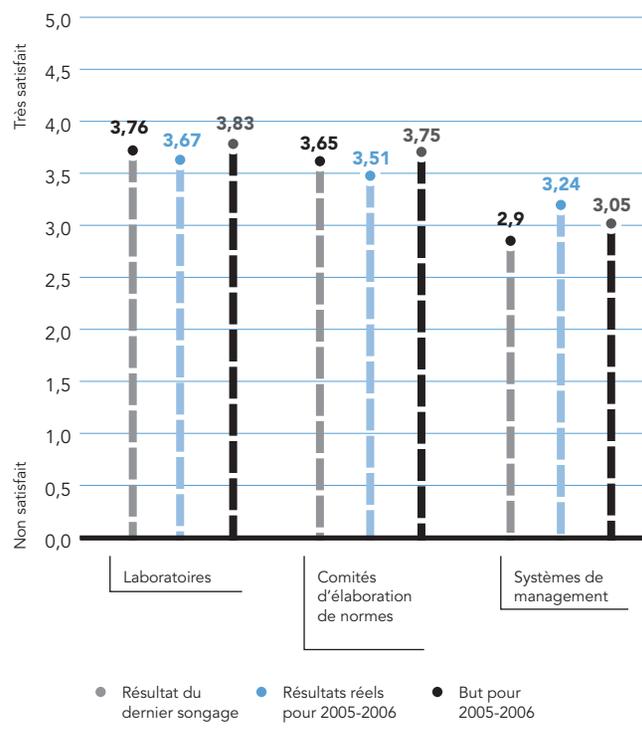
S'ouvrir à la collectivité locale

Campagne Centraide 2005

Fidèles à une longue tradition de participation communautaire, les 90 employés du Conseil canadien des normes ont, cette année encore, fait front commun pour réunir la somme impressionnante de 17 542 \$ dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada.

En plus des généreux dons individuels de la part des membres du personnel, une série d'activités spéciales tenues tout au long de la campagne, notamment une tournée « café roulant » hebdomadaire, une vente de livres, une vente aux enchères par écrit et un concours du meilleur chili, a permis au CCN de verser aux œuvres de charité de la région de la capitale nationale sa contribution la plus importante à ce jour.

INDICATEUR DE RENDEMENT : Satisfaction de la clientèle



Depuis qu'il a commencé en 2001 à sonder sa clientèle, le CCN s'est donné comme but d'améliorer de deux et de trois pour cent les taux de satisfaction de sa clientèle. Comme en témoignent les résultats des sondages réalisés en 2005-2006, ces buts sont de plus en plus difficiles à atteindre, dans la mesure où le CCN a constamment enregistré des niveaux de satisfaction supérieurs (dans la fourchette des 3,0 à 4,0).

Le CCN cherchera donc à maintenir ces niveaux de satisfaction tout en s'efforçant d'améliorer le service à la clientèle. Il consacrera ses efforts à la mise en œuvre de certaines recommandations d'amélioration découlant des résultats des sondages.

Le sondage mené auprès de la clientèle du programme d'accréditation des laboratoires, par exemple, avait pour but de déterminer :

- les types d'échanges qu'a le CCN avec ses clients dans le cadre de la prestation des services;
- le taux de satisfaction générale à l'égard des services reçus et la perception de la valeur de ces services;
- la mesure dans laquelle les services d'accréditation ont une incidence sur leurs organismes;
- les impressions qu'ils ont du CCN en tant qu'organisme;
- la convivialité du site Web du CCN et la perception qu'ils en ont;
- les éventuels secteurs de croissance.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que la majorité des laboratoires sondés étaient satisfaits des services d'accréditation du CCN. De l'avis des clients, les aspects suivants mériteraient qu'il continue à les améliorer :

- comprendre les principaux enjeux et questions auxquels sont confrontés les laboratoires;
- assurer une communication plus ouverte et plus fluide avec les clients sur l'évolution du programme et les changements opérés.

L'un des résultats du sondage a donné lieu à la publication d'un bulletin du CCN pour les laboratoires clients.

Source : Pollara Strategic Public Opinion and Marketing Research

BUT

3

Renforcer l'infrastructure de normalisation du Canada

« Consacrer temps et ressources au renforcement de l'infrastructure nationale d'élaboration de normes et d'accréditation du Canada. »

Renforcer les activités nationales d'accréditation

L'amélioration des programmes, l'établissement de nouveaux accords de partenariats et l'évolution constante des programmes d'accréditation ont permis au CCN de consolider, au cours de 2005-2006, sa position d'organisme national d'accréditation.

Parmi les réalisations les plus marquantes touchant ses programmes d'accréditation, mentionnons :

- la signature avec l'Ontario Medical Association d'un accord en vue de mettre sur pied un programme d'accréditation commun des laboratoires médicaux;
- la rédaction avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'un accord renouvelant le partenariat pour la reconnaissance des laboratoires d'analyse alimentaire et la dotation en évaluateurs techniques, et élargissant le programme existant pour y intégrer de nouveaux domaines, élevage compris;
- l'examen de la possibilité de mettre sur pied de nouveaux programmes d'accréditation visant :
 - les certificateurs des systèmes de management de la salubrité des aliments;

- les organismes de vérification des gaz à effet de serre, y compris la tenue de discussions avec Environnement Canada sur la conclusion d'une entente de partenariat dans ce domaine;
- la prorogation de l'accord établi entre le CCN et Santé Canada concernant le programme d'accréditation du Système canadien d'évaluation de la conformité des instruments médicaux, et la tenue de négociations devant mener à la signature d'un nouvel accord en 2006-2007;
- la poursuite des discussions avec le Conseil canadien d'agrément des services de santé au sujet de la mise sur pied d'un programme d'accréditation conjoint de certains établissements de soins de santé et de son éventuelle accréditation comme organisme d'élaboration de normes.

Bien qu'il ait enregistré au cours de l'année des progrès dans un certain nombre de domaines, le CCN n'a pas pu, comme il s'était proposé de le faire, élargir le programme d'accréditation des organismes d'inspection lancé en 2004-2005, et ce, en raison du manque de ressources en personnel.



S'ouvrir aux marchés émergents

Le CCN forge un partenariat avec son homologue chinois

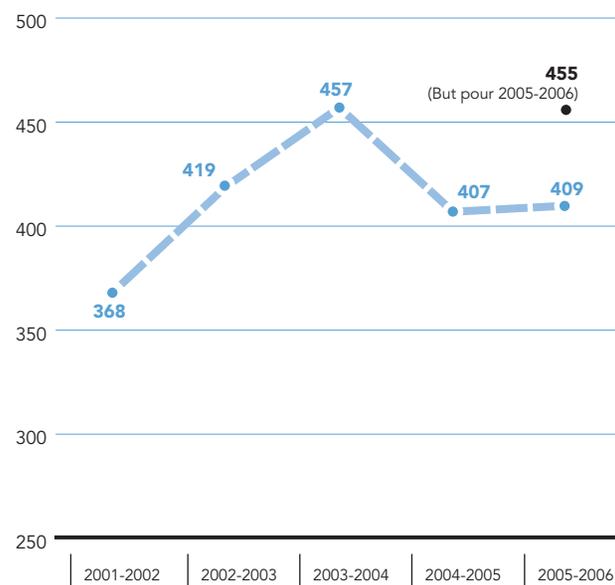
Le 7 juillet 2005, le CCN a signé avec son homologue chinois un accord de coopération qui ouvre la voie à une plus grande collaboration dans le domaine de la normalisation.

L'accord prévoit un certain nombre de domaines dans lesquels le CCN et la Standardization Administration of China peuvent collaborer pour promouvoir la normalisation. Signe du renforcement des relations entre le Canada et la Chine, cet accord est un outil qui permettra de faire en sorte que les normes de chaque organisme ne constituent aucun obstacle au commerce.

« La signature de cet accord permettra d'améliorer considérablement la coopération entre les deux pays dans le cadre des activités de normalisation et favorisera le développement économique ainsi que le commerce entre la Chine et le Canada », a déclaré. Li Zhonghai lors de la cérémonie de signature, à Ottawa.

En septembre 2005, le Directeur général du CCN, Peter Clark, s'est réuni avec M. Zhonghai et ses collègues à Beijing pour poursuivre des discussions concernant les domaines de collaboration future. Désireuse d'en apprendre davantage sur les normes environnementales, la Chine a envoyé une délégation à Ottawa, en octobre 2005, afin de discuter des normes d'efficacité énergétique et d'étiquetage avec le CCN, l'Association canadienne de normalisation et Ressources naturelles Canada.

INDICATEUR DE RENDEMENT : Nombre de clients accrédités



	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 But	2005-2006 Résultats réels
Laboratoires d'essais et d'étalonnage (PALCAN)	335	369	397	339	380	341
Organismes de certification des produits et services	22	24	26	28	30	29
Organismes de certification des systèmes de management (SME/SMQ)	21	30	24	31	32	28
Organismes de certification des personnes*	S.O.	1	2	2	4	2
Prestataires de cours de formation des auditeurs	1	1	1	1	1	1
Organismes d'inspection**	S.O.	S.O.	S.O.	6	8	8

*Programme lancé en 2002-2003

**Programme lancé en 2004-2005

Le nombre de clients des programmes d'accréditation du domaine de l'évaluation de la conformité s'est accru légèrement en 2005-2006. On prévoit que ce nombre augmentera de plus de 300 clients au cours des prochaines années, à la suite de l'établissement d'un partenariat avec l'Ontario Medical Association pour l'accréditation des laboratoires d'analyse médicale.

Source : Rapports de suivi de la Direction de l'évaluation de la conformité

Former des alliances avec les entreprises et l'industrie

Le CCN a déployé des efforts tout au long de l'année pour intensifier le dialogue, dans des cadres formels et informels, avec les dirigeants du monde des affaires et de l'industrie. En plus d'avoir assisté à des salons professionnels et des colloques, le personnel a eu des réunions avec divers organismes pour discuter des possibilités de partenariat dans les domaines de l'accréditation et de l'élaboration des normes. Il a également présenté des exposés à diverses organisations.

L'exposé donné par le directeur général du CCN sur les normes et la responsabilité sociale des entreprises lors du X^e Congrès mondial sur le management de la qualité totale, tenu à Winnipeg en août 2005, est un exemple des efforts réalisés par le CCN pour faire valoir les divers avantages de la normalisation pour les entreprises et l'industrie.

Appuyer les objectifs de politique publique du Canada

Le CCN a travaillé aux côtés du gouvernement fédéral et d'organismes non gouvernementaux à un certain nombre d'activités importantes liées aux priorités du gouvernement du Canada.

Réforme de la réglementation

- Il a apporté sa collaboration au Bureau du Conseil privé et à certains ministères fédéraux dans le cadre de l'initiative de la Réglementation intelligente. Il participé aux consultations sur l'environnement durable, la sûreté et la sécurité, la coopération internationale en matière de réglementation et le renforcement de la gouvernance réglementaire en examinant ces questions sous l'angle de la normalisation. L'ébauche de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation, qui découlait des

consultations et qui a été publiée en septembre 2005, reconnaît dans la normalisation un outil de modernisation et d'harmonisation du cadre réglementaire du Canada.

- Le CCN a participé aux activités d'un groupe de travail dirigé par Industrie Canada et chargé d'envisager la possibilité d'élargir le champ d'application de la normalisation afin de surmonter les obstacles au commerce intérieur.

Sécurité publique et protection civile

- Le CCN a donné au gouvernement fédéral des conseils liés aux normes sur le transport des marchandises dangereuses et l'amélioration de la coopération dans le domaine de la métrologie, dans le cadre du Partenariat pour la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord – une initiative du Canada, du Mexique et des États-Unis ayant pour but d'élaborer des stratégies communes pour accroître la sécurité à l'échelle du continent, tout en favorisant la croissance économique et l'amélioration de la qualité de vie en général.
- Il a fourni un appui aux quatre Canadiens qui participent aux activités du nouveau groupe de travail mixte de l'ISO et de la CEI sur la sécurité publique.

Marchés émergents

- Le CCN a travaillé de concert avec Transports Canada et Industrie Canada pour dresser une liste des activités d'harmonisation des normes ayant pour but d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et la Chine, activités axées sur l'éducation et la formation dans le domaine de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité.
- Il a signé un accord de coopération avec la Standardization Administration of China (voir « S'ouvrir aux marchés émergents », page 24).

Santé et sécurité

- Le CCN a établi avec l'Ontario Medical Association un accord sur l'établissement d'un programme commun d'accréditation des laboratoires médicaux en Ontario.
- Il a travaillé en collaboration avec SmartRisk, l'Institut canadien d'information sur la santé et le Comité consultatif national sur la sécurité publique afin d'établir une base de données nationale sur les accidents et les blessures qui permettra de déterminer les domaines dans lesquels il faudrait élaborer de nouvelles normes et de nouveaux règlements.
- Il a participé aux travaux du comité de la haute direction d'Inforoute Santé du Canada, qui dirige l'élaboration d'un Dossier électronique de santé pancanadien.
- Il a publié dans la revue CONSENSUS des articles de fond sur le rôle de la normalisation dans l'amélioration de la santé et de la sécurité au Canada.
- Il a présenté à la Société canadienne du sang un exposé sur le CCN et les avantages

INDICATEUR DE RENDEMENT :

Participation des organismes de réglementation

Inciter les organismes de réglementation à participer davantage aux activités de normalisation du Canada, y compris aux travaux des comités consultatifs du CCN. Voilà un but qui fait partie des priorités du CCN et de celles énoncées dans la Stratégie canadienne de normalisation.

Si le CCN n'a pas pu, comme il se l'était proposé dans son Plan d'entreprise 2005-2006, établir de point de référence pour mesurer la participation des organismes de réglementation par le biais de sondages sur la satisfaction de la clientèle, il n'en demeure pas moins que l'accroissement d'une telle participation figurait parmi les objectifs d'un certain nombre d'initiatives menées en 2005-2006. Le CCN a notamment :

- participé à l'initiative de la Réglementation intelligente du gouvernement du Canada;
- invité les responsables de la réglementation à participer aux forums sur la « Normalisation pancanadienne » qu'il a accueillis dans des villes situées d'un bout à l'autre du Canada;
- pris part aux travaux du Comité consultatif national sur la sécurité publique, un forum réunissant les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation.

associés à la normalisation.

Priorités pour 2006-2007

- Lancer le programme d'accréditation des laboratoires médicaux.
- Concevoir des programmes d'accréditation pour la vérification des gaz à effet de serre, les systèmes de gestion de l'information et de la sécurité, la santé et la sécurité du travail et les systèmes de salubrité alimentaire.
- Élargir le champ du programme d'accréditation des organismes d'inspection de sorte qu'il comprenne l'inspection des réseaux de canalisation des gaz médicaux, l'évaluation sur place de l'équipement électromédical et la pose d'isolants en mousse de polyuréthane.
- Coopérer avec le gouvernement du Canada et d'autres intéressés dans le cadre de l'initiative de la Réglementation intelligente, de l'Accord sur le commerce intérieur et du Partenariat pour la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord.
- Mieux faire connaître le rôle de la normalisation dans les soins de santé au Canada par le biais de manifestations telles que la Séance publique sur les soins de santé de l'Assemblée générale de l'ISO, qui aura lieu à Ottawa en septembre 2006.

BUT

4

Faire les contacts à l'échelle mondiale

« Maintenir la réputation internationale de leader de la normalisation que s'est acquise le Canada et son efficacité dans ce rôle, tout en se fixant des priorités en matière de participation aux activités internationales et régionales d'élaboration de normes et d'accréditation. »

Influer sur l'élaboration des normes internationales

Le Canada a continué à participer activement, au cours de 2005-2006, aux activités de l'ISO et à celles de la CEI.

Voici quelques exemples notables de l'influence exercée par le CCN au sein de l'ISO :

- L'élection du président du Conseil du CCN, Hugh Krentz, pour un mandat de trois ans au Conseil de l'ISO et à son sous-comité de planification.
- Le maintien des sièges du Canada au groupe de coordination et d'orientation du président du Comité pour l'évaluation de la conformité du Conseil de l'ISO et au groupe consultatif du président du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement.
- L'accueil de l'assemblée plénière et de l'atelier du Comité pour la politique en matière de consommation, à Toronto (voir « S'ouvrir aux consommateurs », page 16).

Voici quelques exemples notables de l'influence exercée par le CCN au sein de la CEI :

- L'élection d'Ed Tymofichuk, président du Comité national du Canada de la CEI (un comité consultatif du CCN) au Bureau de gestion de la normalisation de la CEI.
- Le lancement de la campagne de Jacques Régis, candidat du Canada à la présidence de la CEI pour 2008-2010.
- La remise, dans le cadre des célébrations du centenaire de la CEI, du Prix 1906 à 13 Canadiens, pour les contributions apportées à la normalisation électrotechnique.

En plus de conserver son rôle de premier plan à l'ISO et à la CEI, le CCN a travaillé en collaboration avec ses partenaires des Amériques et de la région de l'Asie-Pacifique pour influencer les activités de normalisation internationale. Durant l'année, il a représenté le Canada aux réunions et pris part à un certain nombre d'initiatives menées par la Commission panaméricaine des normes techniques, le Pacific Area Standards Congress et le Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des Amériques. Par ailleurs, le Directeur général du CCN, Peter Clark, a été nommé candidat à la présidence de la Commission panaméricaine des normes techniques, un siège qui sera attribué en avril 2006.

Renforcer les réseaux d'accréditation mondiaux

Le CCN a joué un rôle actif dans les efforts réalisés en 2005-2006 pour favoriser davantage l'acceptation transfrontalière des résultats d'évaluations de conformité, et ce, à travers la reconnaissance mutuelle des accréditations accordées par des organismes nationaux d'accréditation, groupe dont il fait partie.

À la réputation de chef de file du Canada dans ce domaine, est venue s'ajouter l'élection d'Elva Nilsen, Directrice du Commerce et des affaires intergouvernementales, à la présidence de la Pacific Accreditation Cooperation. M^{me} Nilsen cumule ce nouveau rôle et celui de vice-présidente de l'International Accreditation Forum qu'elle assume actuellement.

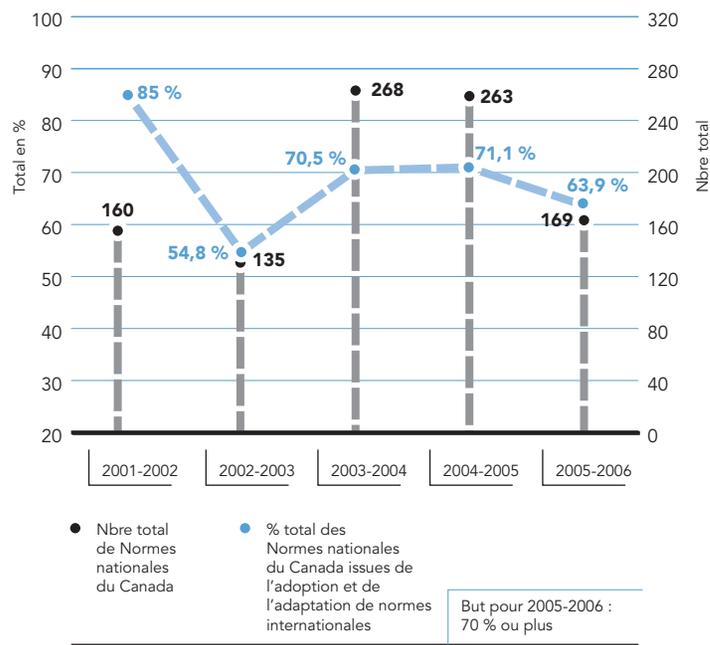
Au cours de l'année, l'une des priorités du CCN a été de mettre en œuvre des politiques transfrontalières de concert avec ses partenaires au sein de l'International Accreditation Forum et l'International Laboratory Accreditation Cooperation. Ces politiques visent à renforcer le réseau international des organismes d'accréditation en accroissant la confiance dans les activités des organismes d'accréditation étrangers et en encourageant le recours, dans la mesure du possible, aux organismes d'accréditation nationaux. Elles étayaient également les politiques de l'Organisation mondiale du commerce sur la réduction des obstacles techniques au commerce.

Le CCN a signé avec les États-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Corée et le Mexique des accords de reconnaissance multilatérale et mutuelle concernant la mise en œuvre des politiques sur l'accréditation transfrontalière. Il mène actuellement avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas des négociations dans ce sens.

Au cours de l'année 2005-2006, le CCN a conclu une entente avec Forensic Quality Services, une société établie aux États-Unis, en vue de l'harmonisation de leurs processus d'accréditation et de la reconnaissance de leurs programmes d'accréditation respectifs.

INDICATEUR DE RENDEMENT :

Recours aux normes internationales au Canada



Le nombre de normes soumises au CCN au cours de 2005-2006 pour approbation comme Normes nationales du Canada a diminué considérablement. Le pourcentage de normes issues de l'adoption ou de l'adaptation de normes internationales n'a subi qu'une légère baisse, passant de 71 % à 63,9 %.

Source : ISO, CEI et registre d'approbation des Normes nationales du Canada

Faire participer les pays en développement

Travailler avec les organismes des pays en développement pour les aider à accroître leur capacité à participer aux travaux de normalisation et à en tirer profit, demeure une activité importante et stimulante pour le CCN. Parmi les réalisations de l'année 2005-2006, mentionnons :

- La participation au projet Fonds de développement de la concurrence Canada–Costa Rica coordonné par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) (voir « S'ouvrir aux pays en développement », page 32).
- Le parrainage de 16 représentants des consommateurs issus de pays en développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette aide leur a permis de participer à l'assemblée plénière et à l'atelier du Comité ISO pour la politique en matière de consommation, à Toronto.
- La signature avec Trinité-et-Tobago d'un accord d'hébergement du service *Export Alerte!* et la négociation d'ententes semblables avec plusieurs autres pays.
- La présentation d'exposés sur le CCN et le Système national de normes, ainsi que sur d'autres sujets d'intérêt aux délégations de Chine, d'Inde et d'Ukraine en visite au Canada.
- Le soutien accordé pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement, à titre de membre du groupe consultatif du président du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement.

Priorités pour 2006-2007

- Accueillir la 29^e Assemblée générale de l'ISO, en septembre.
- Appuyer le candidat canadien à la présidence de la CEI.
- Réaliser le projet CCN-ACDI au Costa Rica.
- Poursuivre les discussions avec les pays s'intéressant au service *Export Alerte!* du CCN.

INDICATEUR DE RENDEMENT :**Influence du Canada sur l'élaboration des normes internationales**

L'influence du Canada en 2005-2006 sur les activités d'élaboration de normes internationales a été mesurée par la participation du Canada aux activités de quatre organisations internationales de normalisation, à savoir :

- l'Organisation internationale de normalisation (ISO)
- la Commission électrotechnique internationale (CEI)
- le Pacific Area Standards Congress (PASC)
- la Pan American Standards Commission (COPANT).

Participation du Canada aux activités des comités d'orientation, de gestion et de direction**À l'ISO :**

- Conseil et sous-comité de planification stratégique (C-Strat) du Conseil
- Bureau de gestion technique
- Groupe de coordination et d'orientation du président du Comité du Conseil pour l'évaluation de la conformité
- Groupe consultatif du président du Comité pour les questions relatives aux pays en développement

À la CEI :

- Conseil de direction
- Bureau de gestion de la normalisation
- Bureau d'évaluation de la conformité
- Jacques Régis, un Canadien, a annoncé sa candidature à la présidence de la CEI

Au PASC :

- Comité permanent

À la COPANT :

- Commission de gestion technique
- Conseil d'administration
- Le Directeur général du CCN, Peter Clark, a été nommé candidat à la présidence de la COPANT

Participation aux comités d'élaboration des normes techniques de l'ISO et de la CEI

- Le Canada participe à 55,2 pour cent des 895 comités de l'ISO, de ceux de la CEI et des comités mixtes ISO/CEI
- Il a des comités parallèles pour 358 comités de l'ISO et du JTC 1 et 136 comités d'études de la CEI

Source : ISO et CEI



S'ouvrir au gouvernement

Forums sur la normalisation pancanadienne

Le CCN a organisé une série de forums interactifs dans diverses villes d'un bout à l'autre du pays pour mieux faire connaître le rôle des normes dans la vie des Canadiens et, surtout, leur potentiel d'en faire encore plus.

Appelés communément la « tournée du CCN », ces forums ont eu lieu à Edmonton, à Saskatoon, à Halifax, à Toronto, à Iqaluit et à Québec.

Au cours de ces forums, qui avaient pour but d'atteindre un éventail de fonctionnaires qui ne connaissaient pas bien le Système national de normes ni le travail du CCN, les participants ont pu poser des questions et faire des suggestions sur les activités de normalisation du Canada et sur leur rôle éventuel.

« Ces séances permettent aux participants de mieux saisir la valeur et la portée des enjeux ainsi que la possibilité de recourir aux normes comme solution de rechange aux règlements, ce qui a pour effet de hausser la barre en matière de qualité et d'assurance de la sécurité publique », de dire Israel Lyon, membre du Conseil du CCN et président du Comité consultatif des provinces et territoires.

Rapport de gestion

Gestion du risque

Le CCN met en œuvre un certain nombre de mesures pour surveiller les risques et les atténuer. Plusieurs d'entre elles sont actuellement intégrées dans son processus de planification annuelle, ainsi que dans son système de management de la qualité.

Le processus actuel comporte la tenue, au début du printemps, de séances de planification stratégique du personnel, de la direction et du Conseil, au cours desquelles ces derniers réalisent une analyse de l'environnement pour déterminer les points forts, les points faibles, les menaces et les possibilités. À l'instar des audits internes et financiers réalisés tout au long de l'année, ces séances contribuent à déterminer les risques à long terme pour le CCN. Par ailleurs, les documents du système de management de la qualité intègrent l'évaluation des risques dans toutes les activités. Les stratégies d'atténuation des risques font l'objet d'une surveillance constante de la part de la direction et du Conseil, par l'entremise du Comité de vérification.

Le Comité de vérification formule aussi des recommandations sur l'efficacité des contrôles internes et les risques éventuels. Il conseille le Conseil sur les audits internes et les examens spéciaux et contrôle les mesures prises par la direction à la suite de l'examen de ces plans et rapports. Durant l'année, le CCN s'est prêté à une série d'audits rigoureux, parmi lesquels des examens financiers, de rentabilité et du management de la qualité.

L'une des recommandations découlant de ces audits a été l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée du risque réunissant les documents de l'organisme sur le sujet. Le CCN élaborera donc un profil de risque qui :

- recensera tous les risques;
- évaluera et classera chaque risque;
- désignera la ou les personnes chargées d'atténuer les risques;
- établira le niveau de répercussion possible sur les objectifs;
- déterminera la probabilité de concrétisation des risques;

- analysera la capacité de la direction de gérer les risques.

Certains des risques et des stratégies susceptibles de les atténuer qui ont été déterminés au cours de l'année 2005-2006 sont traités ci-après.

Risques internes

Risque : Recruter des gens qualifiés pour faire partie du personnel et des comités

Comme ses activités sont surtout de nature technique, le CCN doit recourir à un personnel et à des membres de comité spécialisés. Or, il devient de plus en plus difficile d'attirer et de retenir de telles ressources humaines, compte tenu de l'accroissement des besoins à cet égard et du fait que plusieurs membres du personnel et des comités approchent l'âge de la retraite. Le CCN cherche à avoir un bassin suffisant d'employés et de bénévoles qualifiés.

Stratégie : Accorder la priorité à l'initiation, à la formation et à la planification de la relève

La stratégie du CCN repose sur les principaux piliers suivants :

- un programme de mentorat qui contribue à l'avancement du personnel en place;
- des politiques de ressources humaines qui favorisent le maintien en poste du personnel actuel;
- l'accroissement du soutien accordé aux membres des comités à travers le Programme des membres;
- l'établissement de nouvelles relations et de partenariats stratégiques avec les entreprises, l'industrie et le gouvernement, et de plus en plus avec les établissements d'enseignement, pour développer au maximum le bassin dans lequel puiser les ressources pour les travaux des comités.

Risque : Gérer des priorités concurrentes

Comme la demande de programmes et de services du CCN augmente et que les ressources stagnent plus ou moins, le CCN se doit de gérer efficacement des priorités concurrentes.

Stratégie : Concevoir des outils d'aide à la prise de décision

Le CCN mettra en œuvre le mécanisme général d'établissement des priorités qui a été établi au cours de l'année 2005-2006. Cet outil, qui consiste en une série de critères préétablis, permettra aux membres du personnel et du Conseil de prendre des décisions plus éclairées sur les occasions à saisir et les initiatives à mener en tenant compte, d'une part, des besoins en ressources et, d'autre part, du mandat, des buts et des objectifs de l'organisme. Conjugué au système de management de la qualité, ce mécanisme fournira à la direction un outil amélioré pour mener des analyses de rentabilité à l'appui des nouveaux domaines d'activité.

Risque : Mettre en évidence le rapport direct entre les objectifs de l'organisation et les mesures de rendement

Les audits internes révèlent qu'il est difficile de mesurer et de surveiller le rendement en fonction des principaux indicateurs de rendement et d'en faire rapport. L'incapacité d'une organisation de bien mettre en évidence les rapports existant entre ses objectifs et les mesures de rendement peut présenter pour elle un certain risque.

Stratégie : Améliorer et harmoniser les mesures de rendement

Le CCN a apporté, au cours de 2005-2006, des améliorations à ses principaux indicateurs de rendement afin de mieux les mettre en rapport avec les buts et objectifs établis. La prochaine étape consistera à concevoir un tableau de bord du rendement qui renforcera sa capacité de surveiller les indicateurs et de mieux mettre en adéquation les buts stratégiques et les résultats. Les indicateurs peuvent consister en un ensemble d'indices de référence de l'Organisme et de l'industrie. Le CCN prendra aussi en compte tant les indicateurs qualitatifs que les indicateurs quantitatifs.

Risques externes**Risque : Diminution du nombre d'accréditations nécessaires pour accéder aux marchés mondiaux**

Le CCN est déterminé à travailler dans le sens d'un système mondial d'accréditation qui réduirait le besoin de soumettre des produits et services plusieurs fois aux mêmes essais et éliminerait les obstacles inutiles au commerce international. À cette fin, il a conclu un certain nombre d'ententes bilatérales et multilatérales de reconnaissance mutuelle. En raison de la participation accrue à ces ententes, les organismes d'évaluation de la conformité accrédités exigent un nombre inférieur d'accréditations pour pouvoir accéder aux marchés mondiaux. Cette situation a amené certains organismes à ne pas renouveler l'accréditation qui leur avait été accordée par le CCN.

S'ouvrir aux membres des comités

Forum 2005 du leadership canadien



Le deuxième Forum du leadership canadien, accueilli par le CCN du 21 au 23 novembre 2005 à Ottawa, était une occasion d'appuyer et de reconnaître les Canadiens dévoués qui jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des normes internationales, et, par là même, de mettre tout en œuvre pour que le Canada puisse se faire entendre haut et fort.

L'événement a compté parmi ses invités :

- des présidents et des secrétaires des comités techniques et d'études de l'ISO et de la CEI;
- des responsables des groupes de travail connexes;
- des présidents des comités canadiens parallèles aux comités techniques et d'études de l'ISO et de la CEI.

Bien que les participants du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI viennent des horizons aussi divers que les domaines d'élaboration des normes dans lesquels ils travaillent – allant des aéronefs et de la dentisterie au management de la qualité –, ils ont des préoccupations et des intérêts communs à tous les élaborateurs de normes.

Tenant compte de ces enjeux, le CCN a organisé le programme du forum autour des sujets suivants : la pertinence mondiale des normes, la participation régionale et la gouvernance. Il a aussi fait le point sur des questions concernant le Canada, notamment la Stratégie canadienne de normalisation et le rôle de la normalisation volontaire dans la réforme de la réglementation.

Pour le CCN, l'événement était une occasion d'obtenir des dirigeants canadiens du milieu de la normalisation leurs commentaires quant à la capacité de ses programmes et services à répondre à leurs besoins jusqu'à présent, et aussi de demander aux participants leur vision des possibilités et des défis les plus importants qui s'annoncent à l'avenir. Le CCN se servira de cette information pour améliorer son Programme des membres et préparer le Forum 2007 du leadership canadien.



S'ouvrir aux pays en développement

Établir une infrastructure de normalisation au Costa Rica

Le CCN travaille en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) afin de créer des systèmes de normalisation et de réglementation plus efficaces qui aideront les petites et moyennes entreprises partout au Costa Rica à exporter leurs produits et services dans le monde.

« Bon nombre de pays en développement s'intéressent au commerce international, mais éprouvent des difficultés parce qu'ils n'ont pas l'infrastructure qui leur permettrait de vérifier la conformité de leurs produits et services aux règles applicables en matière de commerce international », dit Begonia Lojk, Responsable de la Régie des normes du CCN.

Pour aider les économies émergentes à surmonter ces obstacles, le CCN travaille avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce du Costa Rica ainsi qu'avec les membres du Système national costaricain de qualité en vue d'améliorer l'efficacité des normes et des systèmes de réglementation de ce pays. L'ACDI a versé 2,6 millions de dollars au Fonds de développement de la concurrence Canada–Costa Rica pour permettre à des organismes canadiens, comme le CCN, de réaliser leurs projets dans ce pays.

L'échange d'information entre le CCN et ses homologues du Costa Rica est un élément clé du projet : au cours de l'année 2005-2006, le personnel du CCN s'est rendu au Costa Rica pour évaluer les besoins de ce dernier et y donner un atelier sur les obstacles techniques au commerce, alors qu'une délégation costaricaine est venue à Ottawa pour recevoir une formation intensive offerte par le CCN.

Par ailleurs, non seulement le nombre de certifications n'augmente pas au rythme qui a été prévu au départ, mais on en enregistre aussi une stagnation, voire une diminution, dans certains secteurs. Ce phénomène, combiné à une augmentation du nombre d'organismes de certification et au fait que la certification apparaît aux yeux de certains acteurs de l'industrie comme étant inutile, a eu pour effet d'intensifier la concurrence entre les organismes de certification, lesquels cherchent, en conséquence, à obtenir le maximum de leur accréditation.

Stratégie : Privilégier les programmes à valeur ajoutée sur le marché canadien

Pour qu'il soit toujours considéré comme un accréditeur de choix au Canada, le CCN s'emploiera à la fois à repérer les possibilités d'élargir ses programmes d'accréditation dans les secteurs émergents, dont la sécurité informatique et les systèmes de management de la salubrité des aliments, et à s'assurer que ses programmes actuels continuent à répondre aux besoins et aux attentes de sa clientèle. En même temps, il poursuivra sa collaboration avec d'autres organismes d'accréditation qui sont signataires des ententes de reconnaissance en vue d'une meilleure harmonisation des processus, de la formation transversale des auditeurs des programmes d'accréditation et de la réduction du nombre de divergences entre les différents programmes d'accréditation.

Risque : Financement durable insuffisant pour les activités de normalisation du Canada

Le rôle des normes et des activités qui s'y rapportent continue à croître, tout comme les coûts financiers associés au soutien du Système national de normes du Canada. Afin de s'assurer un financement durable pour ces travaux, le CCN doit nouer des relations plus

étroites avec le gouvernement et l'industrie pour avoir accès à d'autres sources de financement.

Stratégie : Montrer aux Canadiens la valeur de la normalisation

Le CCN a élaboré une « proposition sur la valeur de la normalisation » qui est singulièrement canadienne et qui présente les avantages économiques de la normalisation pour les entreprises et l'industrie, le gouvernement et les organismes de défense des consommateurs canadiens. Il s'engage également à appuyer toute recherche supplémentaire visant à quantifier les avantages économiques et autres de la participation aux travaux canadiens de normalisation qui permettra de sauvegarder les acquis des activités réalisées par les Canadiens par le passé.

Risque : Connaissance limitée du CCN à l'échelle nationale

Alors qu'une connaissance et une compréhension limitées du CCN et du rôle qu'il joue au Canada risquent, d'une manière générale, de nuire à sa capacité de faire valoir la normalisation comme un moyen d'assurer le bien-être social et économique du Canada, elles réduisent, dans le quotidien, sa capacité de susciter l'intérêt du monde des affaires à l'égard de ses programmes d'accréditation et d'engager les particuliers à participer aux activités d'élaboration de normes.

Stratégie : Adapter les activités de communication et de marketing aux groupes cibles

Pour mieux faire connaître le rôle qu'il joue et l'importance des normes, le CCN cherchera en premier lieu à atteindre les entreprises et l'industrie, le gouvernement et les organismes

de défense des consommateurs au moyen de diverses activités de communication et de marketing. L'adoption d'une approche stratégique pour évaluer les possibilités au sein des groupes cibles permet ainsi au CCN de maximiser les résultats.

Au cours de l'année 2006-2007, le CCN entamera la mise en œuvre d'un nouveau plan de promotion de l'image de marque. Ce plan constitue le deuxième volet de la stratégie : il assure la mise en adéquation des efforts de rayonnement et du matériel d'information pour permettre au CCN de se positionner là où il le souhaite.

Aperçu financier – AF 2005-2006

S'élevant à 7,1 millions de dollars, le total des recettes autres que le crédit parlementaire dépasse quelque peu celui de 6,8 millions de dollars enregistré pour l'AF 2004-2005. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux recettes tirées des Droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité. Seules quelques variations d'une année sur l'autre ont été comptabilisées pour les autres sources de revenus.

Les Droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité ont augmenté de 5 % sur douze mois, passant de 5,2 à 5,4 millions de dollars. Même si l'accroissement des recettes demeure supérieur au taux d'inflation, témoignant ainsi d'une croissance réelle des programmes, les hausses de moins de 10 % constatées ces dernières années révèlent encore une fois qu'on est parvenu à un plafonnement de la croissance de cette source de revenus, les programmes ayant atteint leur maturité et la concurrence faisant son apparition sur le marché. Certains clients ont également commencé à rationaliser les accréditations qu'ils détiennent et en à limiter le nombre. Cela est particulièrement vrai dans le cas des programmes des Systèmes de management (Qualité et Environnement), qui ont en fait accusé une baisse des recettes de 5,4 %. En revanche, les recettes du programme d'accréditation des laboratoires (PALCAN) ont augmenté de 15 %, tandis que celles du programme des Organismes de certification se sont accrues d'un peu plus de 3 %. Les hausses observées ailleurs sont attribuables à l'augmentation de l'effectif de la clientèle de base ainsi qu'à la multiplication des activités au sein de cette clientèle. Dans l'ensemble, le taux de recouvrement des coûts de la famille des

APERÇU FINANCIER DE 2001 À 2006

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 (Budget)	2005-2006 (Réel)	2006-2007 (Budget)
Recettes							
Droits d'accréditation	4 025 468 \$	4 540 427 \$	4 762 328 \$	5 151 197 \$	5 907 200 \$	5 438 548 \$	5 938 250 \$
Recettes tirées de la vente des normes	656 034	717 097	709 504	537 062	500 000	561 764	530 000
Point d'information OMC/ALÉNA	299 824	245 838	251 525	260 782	260 950	260 798	261 000
Financement public	6 736 724	6 573 984	7 101 179	6 944 447	7 015 700	7 084 089	7 648 800
Autres	436 464	799 027	1,021 608	817 039	838 650	793 592	540 250
	12 154 514 \$	12 876 373 \$	13 846 144 \$	13 710 527 \$	14 522 500 \$	14 138 791 \$	14 918 300 \$
Dépenses							
Évaluation de la conformité	2 833 835	3 311 400	3 401 876	3 833 047	4,243 600	4 064 677	4 409 100
Services d'information	389 762	436 348	476 346	538 988	477 600	455 855	534 200
Point d'information OMC/ALÉNA	299 824	245 838	251 525	260 782	260 950	260 798	261 000
Élaboration des normes	3 187 459	3 661 278	4 251 742	3 581 520	3 887 900	3 857 269	4 002 100
Commerce et affaires intergouvernementales	759 658	903 215	956 200	870 929	1 147 600	913 540	1 163 000
Gestion et administration	4 282 158	4 146 832	4 363 469	4 626 544	4 504 850	4 483 459	4 548 900
	11 752 696 \$	12 704 911 \$	13 701 158 \$	13 711 810 \$	14 522 500 \$	14 035 598 \$	14 918 300 \$
Bénéfice net (perte nette)	401 818 \$	171 462 \$	144 986 \$	(1 283 \$)	0 \$	103 193 \$	0 \$

programmes de l'Évaluation de la conformité a légèrement diminué, passant des 94 % qu'il était l'année précédente à 93 %. Étant donné que les clients sont de plus en plus nombreux à se montrer réfractaires à la hausse des prix et que la concurrence se fait de plus en plus vive au sein des organismes d'accréditation, il est difficile de répercuter sur la clientèle l'augmentation des coûts, un geste qui aboutirait probablement à la diminution des bénéfices. C'est pourquoi, les objectifs fixés en matière de recouvrement intégral des coûts seront vraisemblablement inatteignables à court terme. Pris séparément, les taux de récupération des coûts obtenus pour les programmes sont les suivants : Certification, 92 %; Systèmes de management, 107 %; PALCAN, 87 %.

Les Redevances provenant de la vente des normes, qui se montent à 562 000 \$, ont un peu augmenté par rapport aux 537 000 \$ de l'année précédente. La concurrence exercée par les distributeurs internationaux demeurera une constante et continue de faire obstacle au maintien d'une part du marché, tandis que la demande de normes, quoique stable, est plutôt inélastique. Parmi les autres facteurs qui agissent sur le marché de la vente des normes, mentionnons la croissance du commerce électronique et la demande de produits électroniques versus les traditionnelles copies papier, l'augmentation subséquente des points de vente, l'utilisation abusive des droits d'auteur et le rétrécissement des marges de profit étant donné que les détenteurs de droits d'auteur demandent des redevances plus élevées. Ces facteurs continueront de ralentir à moyen terme la croissance des revenus. Grâce à la boutique électronique (www.standardsstore.ca) qu'il a ouverte à la fin de janvier 2005, de concert avec IHS, le CCN a réussi à reconquérir une certaine part du marché, ce qui représente la quasi-totalité de la hausse sur douze mois du montant des redevances nettes reçues. De plus, les boutiques électroniques de l'ISO et de la CEI comptent parmi leur clientèle des Canadiens et versent donc des redevances au CCN.

Le montant des Fonds tirés du parrainage et des partenariats demeure pratiquement le même que celui de l'année précédente. S'élevant à 331 000 \$, ce montant est bien au-dessous des 531 000 \$ budgétisés. Ce manque à gagner est attribuable à la signature des contrats et à la mise en train tardives des travaux liés à deux des trois projets de l'ACDI prévus au Costa Rica. Ces travaux seront reportés à l'année 2006-2007. Les autres éléments de cette catégorie englobent l'accueil Internet des clients externes de SiteScape et des services *ExportAlerte!* et les partenariats du PALCAN, dont les chiffres correspondaient tous en grande partie aux prévisions budgétaires.

Le Financement public, qui est de 7,1 millions de dollars, est légèrement supérieur à celui de 6,9 millions de dollars de l'année précédente, puisque l'acquisition d'immobilisations, qui se chiffrait à 121 000 \$, était inférieure au montant budgétisé de 200 000 \$. Suivant la comptabilité de caisse, le CCN a utilisé, ou prélevé, la totalité du montant de 6 929 000 \$ qui lui avait été accordé. Le Crédit parlementaire a permis de

faire face à 50 % des frais d'exploitation et des dépenses en capital du CCN, un pourcentage identique à celui de l'AF 2004-2005.

Au total, les dépenses de l'AF 2005-2006 se sont élevées à 14 millions de dollars, en hausse de 2,5 % par rapport aux 13,7 millions de dollars de l'exercice précédent. Les frais d'exploitation des groupes Évaluation de la conformité et Élaboration des normes ont augmenté de façon appréciable. L'augmentation observée pour l'Évaluation de la conformité est liée à la croissance générale des programmes, mais plus particulièrement à l'accroissement des frais associés à la main-d'œuvre et aux déplacements et des honoraires professionnels. Ces hausses ont été compensées en grande partie, mais pas complètement, par l'accroissement des recettes, ce qui a causé, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, une légère baisse du pourcentage du taux de recouvrement des coûts. L'augmentation observée dans le budget de l'Élaboration des normes est imputable aux frais associés à la réalisation du projet ACDI/Costa Rica et à l'accueil de l'ISO/COPOLCO. La diminution des frais généraux du Service d'information et des Services de gestion et d'administration est venue modérer ces hausses. La baisse enregistrée à la rubrique Service d'information est le résultat des travaux de numérisation des collections de normes et du matériel de référence du CCN réalisés l'année précédente. La baisse des frais associés aux Services de gestion et d'administration est attribuable en partie à celle des dépenses liées aux réunions, la Conférence du Système national de normes ayant été accueillie l'année précédente. On a en outre réalisé des économies dans les budgets des divisions des Finances, des Ressources humaines, de la Traduction, de l'Exécutif et des Communications. Les divisions de l'Administration et des Services informatiques ont pour leur part enregistré une faible augmentation des dépenses.

Sous l'angle des fonctions, les Salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison du rajustement économique des salaires, des niveaux d'emploi supérieurs et de la hausse des coûts des avantages sociaux, en particulier ceux liés à la pension et à l'assurance-maladie. À l'exception des frais liés aux Locaux (coûts d'exploitation supérieurs) et aux Réunions (accueil de l'ISO/COPOLCO), les autres dépenses ont pour la plupart diminué.

Le total des recettes et du financement, Crédit parlementaire compris, est de 103 193 \$ supérieur aux dépenses, alors que l'année précédente l'Organisme accusait un déficit de 1 283 \$. Comme à l'accoutumée, le CCN avait dressé un budget équilibré et termine donc l'année financière avec un écart de 0,07 % par rapport à l'objectif qu'il s'était donné.

ÉTATS FINANCIERS

F

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La vérificatrice générale du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et les représentants de la vérificatrice générale pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le directeur général,



Peter Clark

Le trésorier et directeur de l'administration,



Rick Parsons

Ottawa, Canada
Le 19 mai 2006

Rapport du Vérificateur

Au ministre de l'Industrie,

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada



Nancy Y. Cheng, FCA
Vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 19 mai 2006

BILAN

F

ACTIF**À court terme**

	au 31 mars	
	2006	2005
Encaisse	1 969 029 \$	2 103 253 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	270 588	217 304
Autres	1 357 188	1 297 930
Crédit parlementaire à recevoir	992 000	907 000
Charges payées d'avance	836 133	959 739
	<u>5 424 938</u>	<u>5 485 226</u>
Immobilisations (note 3)	<u>852 529</u>	<u>1 033 902</u>

	<u>6 277 467 \$</u>	<u>6 519 128 \$</u>
--	---------------------	---------------------

PASSIF**À court terme**

Créditeurs et charges à payer	1 071 912 \$	1 426 371 \$
Cotisations d'accréditation reportées	1 905 886	1 714 908
	<u>2 977 798</u>	<u>3 141 279</u>

À long terme

Financement public reporté (note 4)	600 393	755 482
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 5)	252 136	278 420
	<u>852 529</u>	<u>1 033 902</u>

	<u>3 830 327</u>	<u>4 175 181</u>
--	------------------	------------------

AVOIR DU CANADA**Avoir du Canada**

	<u>2 447 140</u>	<u>2 343 947</u>
	<u>6 277 467 \$</u>	<u>6 519 128 \$</u>

Engagements (note 9)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.***Approuvé par le Conseil :**

Le président,

Le directeur général,




ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

F

	pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2006	2005
Produits		
Cotisations d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	5 438 548 \$	5 151 197 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 7)	561 764	537 062
Parrainage d'activités et inscriptions	331 064	338 392
Point d'information de l'OMC/ALENA	260 798	260 782
Autres	462 528	478 647
	7 054 702	6 766 080
Dépenses (note 8)		
Évaluation de la conformité	4 064 677	3 833 047
Services d'information	455 855	538 988
Élaboration des normes	3 857 269	3 581 520
Point d'information de l'OMC/ALENA	260 798	260 782
Commerce et Affaires intergouvernementales	913 540	870 929
Gestion et services administratifs	4 483 459	4 626 544
	14 035 598	13 711 810
Perte nette avant le financement public	(6 980 896)	(6 945 730)
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	6 808 243	6 654 491
Amortissement du financement public reporté	275 846	289 956
	7 084 089	6 944 447
Bénéfice net (perte nette)	103 193	(1 283)
Avoir du Canada au début de l'exercice	2 343 947	2 345 230
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	2 447 140 \$	2 343 947 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

F

	pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2006	2005
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	103 193 \$	(1 283) \$
Régularisation pour des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	302 130	316 240
Amortissement du financement public reporté	(275 846)	(289 956)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	(26 284)	(26 284)
	103 193	(1 283)
Variations du passif et de l'actif		
à court terme autres que l'encaisse	(237 417)	416 943
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(134 224)	415 660
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(120 757)	(274 509)
Activités de financement		
Financement pour l'achat d'immobilisations		
Crédit parlementaire	120 757	274 509
(Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	(134 224)	415 660
Encaisse au début de l'exercice	2 103 253	1 687 593
Encaisse à la fin de l'exercice	1 969 029 \$	2 103 253 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 2006

F

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, pour application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts du Canada aux échelles régionale et internationale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI) et à d'autres organismes régionaux de normalisation;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Produits

Les produits relatifs aux cotisations d'accréditation et aux redevances provenant de la vente de normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les fonds reçus ou à recevoir pour ce qui est des droits d'inscription et de la portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme étant des droits d'accréditation reportés et sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les fonds reçus pour l'accueil de conférences ou de réunions internationales sont comptabilisés à titre de produits au moment où sont engagées les charges qui y sont associées.

c) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

d) Avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil canadien des normes (CCN) verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de celui versé par l'employé, est susceptible de changer avec le temps et en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

3. IMMOBILISATIONS

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	267 882 \$	255 670 \$	12 212 \$	40 697 \$
Matériel	1 689 058	1 288 457	400 601	547 707
Améliorations locatives	662 138	222 422	439 716	445 498
	<u>2 619 078 \$</u>	<u>1 766 549 \$</u>	<u>852 529 \$</u>	<u>1 033 902 \$</u>

4. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	755 482 \$	770 929 \$
Plus le crédit affecté à l'achat d'immobilisations amortissables	120 757	274 509
Moins l'amortissement	<u>275 846</u>	<u>289 956</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>600 393 \$</u>	<u>755 482 \$</u>

F

5. PRODUITS REPORTÉS – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du locateur des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	278 420 \$	304 704 \$
Moins l'amortissement	26 284	26 284
Solde à la fin de l'exercice	252 136 \$	278 420 \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à cause de leur courte échéance. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

7. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du Service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes.

8. CHARGES

	2006	2005
Traitements et indemnités	7 130 333 \$	6 617 794 \$
Déplacements	1 974 264	1 998 352
Services professionnels et spéciaux	1 482 058	1 697 486
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 077 283	1 101 365
Locaux	674 531	627 979
Réunions	451 779	278 564
Amortissement des immobilisations	302 130	316 240
Publications et impression	225 897	283 058
Télécommunications et frais postaux	143 402	157 822
Fournitures de bureau	130 934	173 686
Relations publiques	78 254	131 796
Location de matériel de bureau	62 552	61 754
Autres	302 181	265 914
	14 035 598 \$	13 711 810 \$

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime procure des avantages en fonction des années de service et des gains moyens à la retraite. Les prestations sont entièrement indexées afin de correspondre à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Voici le montant des cotisations versées au cours de l'exercice par le Conseil et les employés au Régime de retraite de la fonction publique :

	2006	2005
Cotisations du Conseil	697 127 \$	600 004 \$
Cotisations des employés	280 775 \$	268 498 \$

9. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimum prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

2006-2007	328 769 \$
2007-2008	328 769 \$
2008-2009	331 294 \$
2009-2010	331 799 \$
2010-2011	346 083 \$
Balance	1 491 091 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Ces opérations sont mesurées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les entités apparentées.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2005 ont été reclassés conformément à la présentation du présent exercice.